

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4905 - LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024



Le président Emmanuel Macron prenant la parole devant les officiels

FRANCE

Réouverture de Notre-Dame de Paris

Après l'incendie du 15 avril 2019, la cathédrale Notre-Dame de Paris a rouvert ses portes au public après d'intenses travaux de rénovation. Plusieurs dirigeants du monde ont effectué le déplacement de la capitale française pour participer aux festivités célébrant l'événement, du 7 au 8 décembre. Répondant à l'invitation de son homologue Emmanuel Macron, le président Denis Sassou N'Guesso qui a vécu les différents moments de solennité a foulé le sol parisien le 6 décembre dans la soirée.

Page 16

ENVIRONNEMENT

La transition énergétique au centre d'un forum à Brazzaville



Des participants suivant les exposés/Adiac

La capitale congolaise a abrité un forum sur la transition énergétique au cours duquel les participants ont évoqué la nécessité de passer progressivement à l'usage des énergies vertes et autres moins nocives pour l'environnement. Placée sur le thème « L'Afrique face aux enjeux de la transition énergétique », cette rencontre a été patronnée par le ministre des Hydrocarbures Bruno, Jean Richard Itoua.

Page 7

DROIT

Henri Bouka : « La justice congolaise a fait beaucoup de progrès »

Dans une interview accordée à la presse, le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, a indiqué que la justice congolaise a fait des progrès. « Nous avons fait beaucoup de progrès au plan de ce que nous pouvons considérer comme les valeurs morales et éthiques que tout juge doit s'approprier, respecter et observer lorsqu'il s'agit de rendre la justice », a-t-il déclaré.

Pages 4 et 5



Le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka

AFFAIRE HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOLISIE

Des prévenus devant la barre

Cinq personnes accusées de détournement des fonds à l'hôpital général de Dolisie, dans le département du Niari, ont comparu devant la Cour criminelle le 5

décembre à Brazzaville. Hormis elles, la justice reproche également pour les mêmes faits un responsable de l'hôpital de Loandjili à Pointe-Noire.

Page 7

EDITORIAL

Prescriptions

Page 2

ÉDITORIAL

Prescriptions

Au nombre des directives prescrites au gouvernement par le président de la République, lors de son message sur l'état de la nation, le 28 novembre, figurait en bonne place une incitation à mieux répondre aux besoins du secteur agricole. Chainon indispensable du dispositif de l'autosuffisance alimentaire, l'agro-industrie n'a toujours pas atteint chez nous le niveau de développement souhaité pour inverser la tendance des importations des produits de consommation courante.

« Je prescris au gouvernement de faciliter l'installation des opérateurs privés désireux de mettre en œuvre des exploitations agricoles de grande taille, en créant les conditions favorables à l'expansion de leurs activités au Congo, pour couvrir nos besoins alimentaires et soutenir l'exportation », a déclaré le chef de l'Etat revenant en partie sur le récurrent débat relatif à la législation foncière. Il y a lieu, précisait-il, de distinguer les terres coutumières des réserves foncières de l'Etat.

Depuis des décennies, d'interminables palabres opposant l'Etat aux propriétaires fonciers constituent autant d'entraves à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets pensés pour créer de la richesse et tenter de trouver des réponses adéquates à la question vitale de l'occupation de notre jeunesse. Outre d'énormes moyens financiers qu'il convient de mobiliser pour indemniser les chefs de terre, l'occupation anarchique du domaine public forme avec cet impératif un tandem contre lequel, très souvent, les pouvoirs publics sont obligés de différer l'exécution de ces projets, voire de les abandonner.

En lançant cette interpellation, le président de la République attend des membres du gouvernement la traduction dans les faits des instructions qu'il leur a données de manière solennelle devant la nation. Il leur reviendra, à leur tour, le moment venu, d'expliquer à leurs compatriotes, témoins des prescriptions présidentielles, qu'est ce qui a été fait, qu'est ce qui ne l'a pas été et pour quelles raisons ? Cela s'appelle, en d'autres termes, la gestion axée sur les résultats.

Les Dépêches de Brazzaville

DISTINCTION

Un général de division français élevé au grade d'officier dans l'ordre du mérite congolais

Au nom du président de la République Denis Sassou N'Guesso, la salle verte de l'ambassade de la République du Congo à Paris a servi de cadre à la cérémonie organisée pour la décoration au rang d'officier dans l'ordre du mérite congolais du général de division François-Xavier Mabin par l'ambassadeur Rodolphe Adada



Cérémonie militaire à l'ambassade de la République du Congo en France Jarel Sika/DR

Jusqu'alors reportée moult fois pour raisons d'agenda, cette cérémonie s'est tenue le jeudi 5 décembre, en présence des officiers militaires congolais et français en tenue d'apparat, de plusieurs personnalités diplomatiques et de la presse.

C'est devant ce parterre d'invités que l'attaché de défense près de l'ambassade de la République du Congo en France a lu le décret 2023-819, daté du 7 juillet de l'année dernière, et signé par le président de la République Denis Sassou N'Guesso, portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais de l'officier français.

Par la suite, c'est l'ambassadeur de la République du Congo en France, au nom du chef de l'Etat, grand maître des ordres nationaux qui, en vertu des pouvoirs qui lui sont délé-

gués, a fait officier dans l'ordre du mérite congolais le général de division François-Xavier Mabin.

Cet officier français est né le 6 décembre 1970 à Vannes, en France. Il intègre l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1990, puis sert comme chef de section au 6ème Régiment de parachutistes d'infanterie de marine de Mont-de-Marsan. Engagé au sein de la Force intérimaire des Nations unies au Liban, il va, au fil des années, occuper divers postes dans de nombreux pays, dont la République du Congo, pays pour lequel il a été responsable de la coopération militaire durant deux ans.

À l'issue de la cérémonie, il a confié avoir été sensible à cette distinction venant du chef de l'Etat. Il garde le souvenir d'une franche collaboration lors de ses missions

effectuées en République du Congo pour les programmes terrestres, ceux des forces navales et ceux de l'académie militaire de Brazzaville. Ce furent aussi des moments de franche collaboration avec ses homologues congolais.

De ce fait, il a expliqué avoir reçu sa médaille sous le signe de l'amitié ancienne et très forte entre la France et la République du Congo. Et, surtout, en tant que militaire, il a cité l'épisode de cette histoire commune, celle où, pendant la Seconde Guerre mondiale, Brazzaville était la capitale de la France libre.

« Cela, je n'oublie pas », a-t-il confié, se souvenant que les militaires congolais et français ont combattu côte à côte, ayant dû verser leur sang pour un héritage en commun.

Marie Alfred Ngoma

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE
Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

DROITS HUMAINS

Le CAD demande l'arrêt de l'opération coup de poing

Dans l'idée de marquer une rupture avec l'opération coup de poing qui a créé le traumatisme au sein des familles, le Centre d'actions pour le développement (CAD) a sollicité au gouvernement d'arrêter cette opération du fait qu'elle a montré ses limites.

L'annonce a été faite par le directeur exécutif du CAD, Trésor Nzila, notamment lors de la présentation du rapport annuel sur la situation des droits humains au Congo. Cette dernière fait suite à un constat selon lequel la tendance pour les droits humains continue d'aller dans la mauvaise direction, la situation est extrêmement difficile depuis 2021. Le CAD continue d'alerter sur les droits humains, les conclusions sont terribles. Cette année le CAD a documenté 8216 violations des droits humains, alors qu'en 2023, le Congo était à 2092. Insistant sur cet écart important entre le discours officiel et la réalité sur le terrain, Joe Washington Ebina a souligné que les organisations spécialisées pour la défense des droits de l'homme ont depuis le début de l'année analysé



Une vue du présidium/Adiac

puis enquêté sur la situation de l'opération coup de poing. Le constat est que cette opération malheureusement a montré ses limites, il y a eu des personnes décédées à la suite des conditions inhumaines subies dans les geôles. Les familles n'avaient pas le droit d'aller voir les personnes arrêtées pendant cette opération, surtout à Brazzaville.

« Au-delà, de ça, nous vous rappelons que la police et la gendarmerie ont un rôle de protection des personnes et des biens. Pourquoi ne pas continuer à jouer leur rôle de protecteur et voir une opération qui malheureusement aujourd'hui a créé le traumatisme au sein des familles, une opération qui a démontré une violation

de présomption d'innocence », a déclaré Joe Washington Ebina, avant d'ajouter qu'aujourd'hui, il y a des jeunes qui ont peur de se balader parce qu'ils sont habillés d'une certaine manière et les tatouages ne sont pas également acceptés. « Je pense qu'il faut que cette opération s'arrête afin de laisser la liberté à ces jeunes de mener leur vie. Au-delà de la précarité et la pauvreté qui sévissent actuellement au Congo, il faut bien donner la liberté aux gens de s'épanouir », a-t-il dit, précisant qu'il est important que le gouvernement prenne ses responsabilités pour apporter des solutions. De son côté, Trésor Nzila, il y a 244 recommandations qui ont été formulées à l'endroit du gouvernement congolais et ils pensent que ces recom-

mandations restent valables, puisqu'ils ont été acteur dans ce processus. Selon lui, les violations sont nombreuses, elles concernent les cas civiques, les arrestations (détention arbitraire, la torture, les exécutions extra-judiciaires, disparition forcée, violation des droits d'éducation, d'accès à la santé, les défaillances sanitaires, homicides involontaires, etc.). Il a indiqué que ce rapport est le résultat d'un travail mené pendant une année. Le CAD a travaillé principalement dans 17 localités réparties en 7 départements. « C'est une couverture assez faible. Je peux vous dire que la gravité de la situation ne peut être analysée uniquement en considération du rapport que nous venons de présenter. La réalité est beaucoup plus préoccupante », a-t-il souligné.

Guillaume Ondze

LE FAIT DU JOUR

À Luanda

La capitale de l'Angola abritera le 15 décembre, sauf impondérable, une tripartite associant les présidents Paul Kagamé du Rwanda et Félix Tshisekedi de la République démocratique du Congo (RDC) avec leur homologue Joao Lourenço. Sur la table de cette rencontre au sommet trône le brûlant dossier du retour à la quiétude entre les gouvernements de Kigali et de Kinshasa brouillés du fait des violences armées en cours à la lisière de leurs frontières communes.

L'hôte de cette rencontre aura l'occasion de se rendre compte à quel point les parties au conflit ont évolué dans leurs perceptions de la crise, vieille de plusieurs décennies, envisagée un temps comme touchant à sa fin mais repartie de plus belle ces dernières années. Les discours officiels entendus dans les deux pays sont de tendance à éloigner

toute perspective de reprise du dialogue, si bien que l'annonce de ce mini-sommet confère à la suite des événements un certain optimisme.

La tâche du chef de l'Etat angolais n'est pas aisée dans la mesure où la crise qui oppose ses invités de marque a éprouvé plusieurs médiations et la persévérance de tant d'émissaires. Mandaté par l'Union africaine (UA), Joao Lourenço jouit néanmoins de la légitimité nécessaire pour conduire sa mission. Il a rencontré ses interlocuteurs en diverses occasions, il les connaît et mesure la profondeur des dissensions qui plombent par un effet domino le fonctionnement des organisations sous-régionales auxquelles appartiennent les deux pays.

Les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), d'une part, et le Mouvement du 23 mars, (M23), d'autre part, représentent pour Kigali et Kinsha-

sa les indicateurs « tangibles » de la continuation des violences à l'est de la RDC. Des accusations mutuelles de soutien à l'une et l'autre rebellions cristallisent les tensions et rendent inopérante toute démarche allant dans le sens du dialogue. Pendant ce temps, la RDC, pays le plus affecté par la présence des milices locales et étrangères vit l'insoutenable désastre humanitaire dénoncé par tous, sans que l'on sache quand il s'arrêtera.

La responsabilité des plus hautes autorités rwandaises et rd-congolaises est d'abandonner le repli sur soi et accorder un peu de chance à l'ingérence « salutaire » de l'UA à travers la personne du président Lourenço. La rencontre de Luanda aura lieu une dizaine de jours après la visite du président américain, Joe Biden en Angola, lequel a échangé sur place, le 4 décembre, avec le chef de l'Etat de RDC en marge

du lancement du projet du « Corridor de Lobito ». Une occasion propice d'interroger le conflit en question, mais surtout de réfléchir aux moyens d'y mettre fin.

En revanche, les voies diplomatiques empruntées depuis lors pour trouver des solutions à la lancinante crise de l'est de la RDC n'ont pas abouti pour plusieurs raisons. Nous avons évoqué les implications extérieures. À terme - la lutte armée ayant montré ses limites - à l'intérieur des frontières des deux Etats, peut-être qu'il faudra envisager des rapprochements et tenter de réaliser le miracle de la réconciliation nationale, seul gage, quoi que l'on pense, pour espérer la fin des rebellions.

À moins de considérer que les armes ont encore à faire, alors même qu'elles ont assez parlé sans résultat probant.

Gankama N'Siah

INTERVIEW

Henri Bouka : «La justice congolaise a fait beaucoup de progrès au plan moral et éthique et persévère dans cette voie»

Le premier président de la Cour suprême a, au cours d'une interview à la presse, évoqué les questions liées au fonctionnement de la justice congolaise, et particulièrement de l'institution qu'il dirige. Henri Bouka s'est aussi appesanti sur les interpellations du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de son message sur l'état de la nation le 28 novembre, assurant «Nous avons fait beaucoup de progrès au plan de ce que nous pouvons considérer comme les valeurs morales et éthiques». Interview

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Comment se porte la Cour suprême au moment où nous parlons ?

Henri Bouka (H B) : La Cour suprême, notre plus haute juridiction nationale, est une juridiction de cassation, c'est-à-dire qu'elle n'est pas un troisième degré de juridiction. Elle est juge de la légalité et contrôle, à ce titre, la légalité des décisions en dernier ressort rendues par les cours d'appel et exceptionnellement par les juridictions d'instance lorsque celles-ci ont rendu des jugements en premier et dernier ressort ; en ces cas, ces jugements peuvent être attaqués par la voie du pourvoi en cassation ; ainsi, ils sont directement portés devant la Cour suprême, sans passer par la Cour d'appel. Pour l'accomplissement de cette mission de contrôle de la légalité, nous pouvons dire que la Cour est dans son univers légal et qu'elle se porte bien. Lors de l'audience solennelle de rentrée judiciaire de la Cour suprême en janvier dernier, le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, déclarait : « La justice n'est ni un slogan, ni une vue de l'esprit. Elle est plutôt un besoin réel dont la satisfaction se mesure à partir de ce qu'en disent la cité et les parties impliquées. Une justice libre, indépendante, juste et équitable, rendue par des magistrats à tous égards, dignes de confiance, demeure une quête permanente qui privilégie uniquement le triomphe de la règle de droit ».

LDB : Etes-vous satisfait de la manière dont la justice est distribuée au Congo ?

H.B : Nous avons fait beaucoup de progrès au plan de ce que nous pouvons considérer comme les valeurs morales et éthiques que tout juge doit s'approprier, respecter et observer lorsqu'il s'agit de rendre la justice. Mais la justice demeure une œuvre humaine ; en tant qu'œuvre humaine, nous ne pouvons pas dire qu'elle est totalement parfaite, à tous égards ; c'est pour cela que le législateur lui-même a prévu des voies de recours de sorte que là, se trouve notre consolation. En effet, la consolation des Congolaises et des Congolais, c'est que le système judiciaire congolais comporte deux degrés de juridictions et une juridiction de contrôle.

Si, au premier niveau, celui des juridictions d'instance, une affaire a pu être mal jugée et que les parties n'ont pas été satisfaites de la décision rendue, elles ont la faculté de porter l'affaire devant des magistrats plus anciens, plus ex-



périmentés, qui ont la présomption de connaître un peu plus ; ces juges, ce sont les juges d'appel qui, à nouveau, examinent l'affaire, en fait et en droit. Et si à ce niveau-là, les parties continuent à ne pas être satisfaites, elles peuvent, si tel est leur intérêt, porter l'affaire devant la juridiction suprême, la Cour suprême, qui statue en droit seulement, donc qui contrôle la légalité, qui contrôle si la loi appliquée aux faits, tels que souverainement fixés par les juges du fond, était la bonne loi et si cette loi a été bien appliquée. On peut en conclure que le mécanisme judiciaire congolais est tel que nous ne sommes pas effrayés par les décisions que rendent les juges. Ce que nous demandons et recommandons aux juges du fond que sont les juges d'instance et d'appel, c'est qu'ils s'expriment assez rapidement, c'est-à-dire, qu'ils prononcent leurs décisions dans des délais que nous appelons, dans notre jargon judiciaire, des délais raisonnables, compris entre 8 à 10 mois, voire 8 à 12 mois. Mais on ne devrait pas attendre plus de 15 mois, plus de 18 mois pour que les juges se prononcent et disent le droit entre les parties. A ce propos, nous pouvons dire que nous avançons, à tous points de vue, vers les objectifs fixés d'une justice qui rassure et sécurise. Ces objectifs seront atteints. C'est notre quête permanente.

LDB : Prenons un cas précis, celui de M. Aimé Hydevert Mouagni, un cas qui suscite beaucoup d'interrogations dans l'opinion congolaise. Après une interpellation et un interrogatoire, le 23 mars 2024, à la Centrale d'intelli-

gence et de documentation (CID), monsieur Mouagni a été déféré à la maison d'arrêt de Brazzaville le 5 avril. Il serait évacué en Turquie pour des raisons sanitaires. Alors, Monsieur le premier président, présentement, se trouve-t-il encore en Turquie ? Est-il en cavale ? Est-ce qu'il est déjà rentré au pays ?

H.B : Ah !! Pour le cas Mouagni sur lequel je ne souhaitais pas m'exprimer, je vais vous dire la chose suivante, sans langue de bois. Lorsqu'une personne malade faisant l'objet de poursuites en justice et détenue à la maison d'arrêt tombe malade, lorsqu'elle est évacuée dans un pays où il peut avoir de meilleurs soins pour sa santé et qu'elle choisit de se mettre en cavale, le langage commun l'appelle « évadé ». Quand on devient évadé, on commet une infraction, une nouvelle infraction pour laquelle on peut être poursuivi et puni, aux termes de l'article 245 du code pénal, d'une peine pouvant aller de six (6) mois à un (1) an d'emprisonnement, pour le simple fait de s'être évadé.

Veillez aussi noter que les grands hommes ne s'évadent point. Ils s'expliquent devant la justice de leur pays. En remontant le temps, c'est-à-dire en scrutant l'histoire très ancienne ou récente, on peut citer le cas de Socrate dans la Grèce antique, de Cicéron dans la Rome antique. On peut aussi citer les cas de Gandhi, de Nehru, de Nelson Mandela, de Louis Napoléon Bonaparte, de Martin Luther King qui ont comparu devant la justice de leurs pays quoique Socrate ait choisi une voie plus radi-

cale ; mais il ne s'était pas enfui. Les grands hommes, retenons-le, ne s'évadent point. Plus récemment encore, on peut citer le cas de Ousmane Sonko au Sénégal, de Lula Da Silva au Brésil... La leçon qu'on en tire c'est que les grands hommes ne se s'évadent point ; ils s'expliquent devant la justice de leur pays.

Une personne qui s'est évadée, même aux temps anciens de l'Afrique précoloniale, est considérée comme une personne qui n'a plus aucun droit. Cela dit, il nous faut savoir que la Constitution congolaise fait obligation à l'Etat du Congo de garantir la santé à tout citoyen, qu'il soit libre ou détenu. Si nous avons un détenu qui tombe malade, qui ne peut pas avoir des soins adéquats ici, qu'on a évacué dans un autre pays et qui a choisi de se mettre en cavale, on ne devrait pas surfer abondamment sur son cas.

Cependant, il peut être de bon aloi de savoir qu'un inculpé qui s'est évadé, s'il est renvoyé devant la formation de jugement, eh bien, il sera jugé, même en son absence. Cela doit être clair dans l'entendement et la conscience de chacun sauf à préciser que jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable des faits qui lui sont reprochés, il bénéficie toujours de la présomption d'innocence.

LDB : Monsieur le premier président, il y a toujours une question liée aux Koulounas dits bébés noirs, ces bandits qui écument nos cités. Ils sont souvent interpellés et détenus dans les services de police et de gendarmerie. Et nous apprenons qu'ils sont massivement gardés dans des lieux étouffants et peu recommandables. Et ce, parfois, pour une durée indéterminée. Que pense votre juridiction de cette situation ?

H.B : Nous avons le devoir, lorsque des personnes sont placées en état de détention, de leur garantir un traitement humain. C'est ce que nous essayons de faire avec les moyens qui sont les nôtres. Mais en même temps, nous ne pouvons, sous quelque prétexte que ce soit, lâcher dans les rues de Brazzaville une horde de délinquants qui pillent, qui tuent et violent. Aujourd'hui, des lieux ont été aménagés, humainement aménagés, pour accueillir, en les traitant de manière également humaine, certains de nos compatriotes qui ont pu se comporter en violation des lois de la République. La justice s'organise en ce moment pour que, très rapidement, toutes ces per-

sonnes soient jugées. Monsieur le ministre de la Justice, présentement, travaille avec l'ensemble des magistrats pour regarder, au cas par cas, toutes ces questions ; il n'y a donc pas de traitements inhumains dans les lieux de détention. Nous avons quelques pléthores que nous regrettons et auxquelles nous travaillons à trouver les solutions qui conviennent, en adéquation avec les lois de la République, l'objectif étant de déflater, pour désencombrer nos lieux de détention. Les plus hautes autorités du pays en ont été informées et des instructions ont été données ; mais on ne construit pas une maison d'arrêt ayant une capacité d'accueil de 500 personnes en une journée. L'Etat congolais y travaille. Dans un avenir très proche, on pourra assurer une détention encore plus humaine à nos compatriotes qui ont pu se mettre en travers des lois de la République. Mais ce sont des délinquants, des délinquants qui menacent la sérénité, la paix publique, la tranquillité publique. Ils sont gardés dans des conditions humainement acceptables. Cependant, il ne faut pas demander, lorsqu'on est détenu, qu'on vous donne du caviar à manger chaque matin.

LDB : Les détournements des fonds publics sont devenus une mode, et même un phénomène dans notre société. D'abord, les services de police le démontrent à tout moment, à travers les interpellations, et nous-mêmes, la presse, nous suivons de près ces dossiers. Pourquoi les parquets de Brazzaville et Pointe-Noire ne se saisissent-ils pas de ces présumés cas de détournements des fonds publics, surtout lorsque les suspects sont interpellés par la CID (Centrale d'intelligence et de documentation) ? Il semble que la CID a plus de travail que la justice.

H.B : C'est le délire, le délire dogmatique, qui fait répandre l'opinion qu'il y a, dans tous les bureaux, des prédateurs qui détournent les fonds, qu'il faut poursuivre et jeter en prison ! C'est dangereux pour notre pays comme pour toute autre Nation de penser ainsi, car cela n'est toujours pas l'expression de la vérité, du moins, ici au Congo. La justice pénale a une mission très importante à cet égard, mais on n'y prête pas attention ; c'est sa mission de dissuasion qui peut être symbolisée par l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de

tout le monde et prête à fendre à tout moment sur qui contrevient aux lois de la République.

Je voulais en réalité dire que les cas de détournements, à ma connaissance, ne courent pas les rues, comme le dit le citoyen lambda. Par contre, ceux qui ont été pris dans les mailles du filet, à Brazzaville comme à Pointe-Noire, les poursuites à leur encontre ont été engagées et les procédures sont en cours. Toujours à ce propos, retenons que la loi congolaise ne permet pas que les magistrats rendent tous les jours compte des actes qu'ils accomplissent dans les cabinets d'instruction ou devant les formations de jugement, parce qu'à ces stades, les personnes suspectées sont certes poursuivies, mais elles bénéficient toujours de la présomption d'innocence. Il ne faut pas non plus, avant le jugement, les présenter comme des prédateurs, alors qu'à la fin de l'instruction, ou à la fin de la procédure de jugement, elles peuvent être déclarées non coupables. En matière de délinquance économique et financière ou de criminalité en col blanc, sachez que nous avons, à Pointe-Noire comme à Brazzaville, des procédures en cours.

Des poursuites ont donc lieu et l'impunité n'est acquise à l'égard de personne. Ceci nous autorise à dire qu'il est faux de penser qu'on interpelle des délinquants et que la justice ne fait rien. Au contraire, nous travaillons à approfondir les enquêtes en écoutant les personnes mises en cause, en faisant les recoupements nécessaires pour établir qu'effectivement, la personne suspectée, inculpée, désignée comme ayant commis des faits contre les lois de la République les a véritablement commis. Il faut un peu de temps pour cela.

Les juges doivent travailler dans la sérénité et non dans la précipitation. Mais lorsque l'instruction est terminée, en matière de justice économique comme en toutes autres matières, les personnes inculpées sont renvoyées devant les formations de jugement ; même à ce stade, elles continuent à bénéficier de la présomption d'innocence.

Tant qu'on n'est pas devant la justice, on ne sait pas ce que c'est que la présomption d'innocence. Mais quand on y est, quand on s'y trouve, on se dit « oui, il faut qu'on me traite avec considération parce que je suis une personne humaine. Notre justice est une justice à visage humain, j'ai droit à une justice impartiale, juste, adéquate ». Par contre, le problème sur lequel nous devrions revenir tout le temps, c'est celui des délais. Je dois, à ce propos, reconnaître que, parfois, nous n'allons pas très vite ; cela est parfois dû à la complexité des affaires ; mais nous travaillons à corriger ces inadéquations ou faiblesses ; de ce point de vue, la justice est en train de redorer, comme il convient, son blason.

LDB : Dans les cas d'une clameur publique, on a l'impression que tout de suite,

c'est la CID qui s'empare du dossier et la justice est quasiment absente. Est-ce que c'est ça la démarche légale ou bien la justice peut-elle s'autosaisir quand il y a clameur publique ?

H.B : La Centrale d'intelligence et de documentation (CID), la police judiciaire et la gendarmerie constituent le bras d'action des magistrats des parquets. Ce sont des fonctionnaires qui travaillent avec eux, sous leur direction. Lorsque se produit un fait de nature infractionnelle, le fonctionnaire le plus proche du lieu où les faits se sont produits, généralement, c'est le gendarme, c'est le policier, qui, tout de suite, se saisit de l'affaire. Il a un pouvoir de saisine d'office. Il se saisit de l'affaire et rend compte au procureur de la République qui le charge généralement de poursuivre l'enquête. Et lorsqu'il a terminé son enquête, il transmet le dossier au procureur de la République. Les magistrats des parquets et les policiers ou gendarmes, ou encore la CID ne se disputent donc pas la connaissance des dossiers. Les dossiers commencent généralement à la police et se terminent devant les magistrats. Parfois, lorsque des plaintes sont directement déposées auprès du procureur de la République, ce dernier peut choisir, c'est son droit, de les retourner à la police avec les instructions précises de mener l'enquête et de lui rendre compte. C'est comme cela que ça fonctionne.

LDB : Que pensez-vous de la lutte contre la corruption ?

H.B : Il faut se garder de présenter le pays comme une nation de corrompus, même s'ils existent quelques égarés qui brillent par des actes hors normes. Au niveau de la justice, il y a environ un an, nous avons révoqué plus de dix magistrats pour divers motifs. Certains ont été révoqués pour manquement à l'éthique et à la morale professionnelle. Est-ce pour autant que l'on peut dire que toute la nation est corrompue ? Je ne m'inscris pas dans cette manière de voir les choses.

Pour revenir à votre question, je peux vous répondre que toutes les fois que sont dénoncés, dans les formes qui conviennent, des faits pouvant comporter qualification d'atteinte à la probité, les cours et tribunaux instruisent et jugent. Mais ne faisons pas écho à tout ce qui se dit sur les réseaux sociaux, parfois sans discernement. En vérité, lorsque nous sommes informés des cas d'atteinte à la probité commis par des magistrats, généralement, nous déclenchons immédiatement les procédures disciplinaires, sans préjudice des procédures pénales qui vont suivre.

C'est donc pour le premier président l'occasion de dire que si un magistrat, pour accomplir un acte de sa fonction, a demandé à quelqu'un de lui tendre la main, eh bien, que cette personne vienne

s'en plaindre auprès du premier président de la Cour suprême, qui est le président de la commission de discipline des magistrats, ou auprès du ministre de la justice, ou de tout autre magistrat. Mais je ne vous encourage pas à soutenir ceux-là qui veulent présenter la Nation comme une Nation dans laquelle sévissent des actes de prédation. Quand nous jugeons à la Cour suprême, dans chaque affaire, quand nous délibérons, il n'y a pas moyen de ne pas rendre une bonne justice. Donc on peut continuer à faire confiance à notre système de justice, pourvu, bien entendu, que les jugements soient rendus dans des délais qui permettent aux parties de faire les contestations qu'elles jugent utiles de faire et que la Cour d'appel, saisie par la voie de l'appel, se prononce elle aussi vite pour que nous, au niveau de la Cour suprême, nous examinons le recours formé afin de rejeter ou de casser la décision attaquée dans les mêmes délais de célérité ; c'est de cette manière que fonctionne un bon système qui permet de rattraper, de corriger les erreurs, les faiblesses et les manquements déplorés par les plaideurs.

Le premier président souhaite également saisir l'occasion que lui offre cette interview pour dire qu'il est faux de prétendre que celui qui travaille vite, travaille mal ; c'est faux ; mais le président du Conseil a proscrit la précipitation. Nous en convenons, strictement. Mais on peut travailler vite et le faire bien. C'est ce que nous attendons des magistrats.

LDB : Abordons à présent le volet lié à la réforme des instruments juridiques dont vous vous servez au quotidien, dans votre office. Je citerai par exemple le code de procédure civile, le code civil, le code de la famille, et j'en passe. Lors d'un entretien, vous nous aviez dit que vous étiez favorable à une réforme ciblée, plutôt qu'à une réforme totale de tous ces textes-là. Où est-ce que vous en êtes ?

H.B : Oui, il faut réformer. Toutes les Nations du monde travaillent à corriger l'existant, à l'améliorer, pour mieux avancer. Les lois ne sont point immuables. Lorsqu'une loi a été édictée, votée, et qu'elle est entrée en application, on devrait, au bout d'un certain temps, en faire l'évaluation, s'interroger sur le point de savoir si on la maintient en l'état, si on l'abroge ou si on la corrige pour l'adapter au contexte et aux exigences de développement du pays, à tous points de vue. « Un Etat qui ne réforme pas n'a pas d'avenir ».

Au niveau de la justice, le code de procédure civile date de 1983. Nous sommes en 2024. C'est donc une vieille loi. On devrait la réviser, en faire le bilan, voir ce que l'on doit consolider, ce que l'on doit abandonner et ce qui doit être amendé pour mieux avan-

cer. Des dispositions nouvelles peuvent également être édictées, quand cela s'impose.

Le code de procédure pénale est une loi de 1963. Nous devons réviser tous ces textes, à savoir le code pénal, le code de la famille ; le plus efficace à faire, ce serait de faire des réformes ciblées. Notre mission, en tant que juges sur le terrain, c'est d'indiquer aux gouvernants les faiblesses que nous constatons. Il leur appartient de faire examiner nos propositions par leurs services techniques, au sein de leurs cabinets, afin que celles-ci soient transformées en projets de lois et envoyés devant le Parlement.

LDB : Président, vous avez l'expérience de votre domaine, vous êtes un nom. Vous connaissez bien la justice congolaise. Alors, quel est votre rêve pour notre justice ?

H.B : Je ne m'attendais pas, je vous l'avoue, à pareille question ! Mon rêve, oui, si j'en avais un, ce serait celui de voir notre système de justice, dans cette nation jeune, devenir de plus en plus performant. La performance est à travers le jugement rapide, à travers l'exercice par les parties des voies de recours, à travers le jugement rapide par les juridictions d'appel et, en cas de pourvoi, à travers le jugement tout aussi rapide, adéquat et pertinent par la Cour suprême.

Autre souhait, autre rêve, c'est de faire aboutir la réforme du casier judiciaire. Le président du Conseil supérieur de la magistrature lui-même a affecté des magistrats spécialement à la tâche. Ce travail se fait. Nous pensons qu'il faut simplifier les pièces d'exécution. Le casier judiciaire aujourd'hui est adossé sur les tribunaux de grande instance du lieu de naissance de la personne condamnée. Si une personne qui est née à Pointe-Noire est condamnée par le tribunal de grande instance de Ouesso, l'extrait du casier judiciaire va repartir à Pointe-Noire ; celle qui est née à Kélé, dans la Cuvette-Ouest, condamnée par le tribunal de grande instance de Brazzaville, l'extrait va repartir à Ewo. C'est trop compliqué. On peut simplifier et décider que tous les casiers judiciaires de tous les condamnés vont alimenter une base qui sera située dans telle localité, de sorte que pour toutes les condamnations qui ont été prononcées par Brazzaville, Owando, Ouesso, Madingou, Kinkala, Dolisie, tous les casiers judiciaires, dans tous ces cas, soient conservés en un seul endroit et c'est à ce service qu'on va demander, en cas de besoin, l'extrait du casier judiciaire. Il suffit simplement de changer en deux mots la rédaction de la loi.

Nous avons aussi ce que nous appelons les pièces d'exécution qui nous permettent de recouvrer les amendes, les frais de justice. Là aussi, il y a une réforme à mener

pour simplifier ces pièces et faire en sorte que le recouvrement des amendes soit effectif. Ce sont-là nos paris, ce sont-là, nos défis, ce sont-là, nos challenges ; nous travaillons à les faire aboutir.

LDB : Le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, parlant des faiblesses de la justice, avait indiqué que le « ver était dans le fruit ». A ce jour, M. le premier président de la Cour suprême, peut-on dire que le ver demeure dans le fruit, toujours, ou le ver est déjà extirpé du fruit ?

H.B : Nous travaillons à rendre le fruit comestible. C'est notre travail de tous les jours, de tous les instants. A ce propos, nous avons très bien écouté le président du Conseil. Les directives et orientations qu'il a données sont des directives et orientations permanentes ; nous travaillons à faire que l'on puisse manger le fruit sans inquiétude. Cela dit, à l'instar de toutes les jeunes Nations, notre système de justice a besoin d'être soutenu. Il n'a pas besoin d'être décrié et fragilisé. Soutenons-le. C'est ce que nous vous demandons et tous les jours, nous travaillons pour mériter le soutien de nos populations. De quelle manière le faisons-nous ?

Eh bien, nous le faisons en indiquant aux jeunes magistrats des juridictions d'instance et d'appel, sans nous exclure, nous-mêmes, juges de cassation, de cette rigueur, la voie à suivre, à partir des directives précises que nous donne tout le temps, le président du Conseil lui-même.

Le président du Conseil a parlé en 2021, en 2022, en 2024 et bien avant ; il a toujours parlé, toutes les fois que cela s'était avéré nécessaire ; dans ses diverses allocutions ou dans ses messages sur l'état de la Nation, il a clairement, et avec insistance, balisé la voie que doivent suivre les magistrats, au plan moral, au plan éthique, au plan de leur engagement à travailler avec abnégation, pour qu'il y ait, dans notre pays, une justice véritablement prévisible. La justice prévisible a droit de cité au Congo, notre pays. Elle est déjà là. Elle n'est pas à advenir, puisqu'elle est là. C'est l'une des missions sacrées de notre juridiction de cassation, de veiller à ce que toutes les décisions rendues soient des décisions pertinentes, rendues en adéquation avec les lois applicables à chaque cas d'espèce portés devant les cours et tribunaux. Je lance vivement cet appel à croire en notre système judiciaire qui est un bon système. Le reste c'est une question de faiblesse des hommes. Mais nous travaillons à corriger les faiblesses déplorées. Nous corrigeons pour avancer de manière plus tonique et plus rassurante. Que chaque magistrat qui m'a écouté mette la main à la pâte.

Les Dépêches de Brazzaville

HYDROCARBURES

La SNPC va forer 2 puits dans le bloc Nanga I

La République du Congo s'apprête à transformer son secteur énergétique avec un appel d'offres récemment annoncé pour des blocs d'exploration et un objectif ambitieux de porter la production pétrolière à 500 000 barils par jour d'ici trois ans.

C'est ce qui ressort de l'interview accordée à la presse lors des assises de l'African Energy Week 2024 par Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), pour parler des nouveaux projets d'hydrocarbures, du plan directeur du gaz et d'un aperçu plus large du paysage énergétique de l'Afrique. Il a expliqué que, sur le front du gaz, des projets à grande échelle comme Congo LNG d'Eni sont à la tête de la stratégie de monétisation du gaz de la République du Congo. S'agissant des projets spécifiques menés par la SNPC dans le secteur pétrolier et gazier de la République du Congo et de savoir comment ils contribuent à la sécurité énergétique et à la durabilité du pays, le directeur général a répondu que la SNPC est impliquée en tant que partenaire dans tous les permis pétroliers et gaziers du Congo. De plus, le gouvernement a confié à la société plusieurs blocs stratégiques, notamment Nanga I, Kouakouala II, Zingali II et Le Mayombe II qui sont activement déjà en déve-



loppement. En collaboration avec son équipe en amont, ils ont lancé des projets-clés pour accélérer les progrès, à commencer par le champ de Kouakouala, précédemment exploité par Maurel & Prom puis Eni. Ils s'attendent à voir prochainement des résultats prometteurs. L'un des principaux objectifs est le champ de Nanga, où ils prévoient de forer

deux nouveaux puits avant janvier 2025, donc de façon imminente. Ils feront également progresser les efforts d'exploration dans le champ du Mayombe. « Notre raffinerie est un autre atout essentiel pour renforcer l'autosuffisance énergétique. Nous avons conclu un accord majeur avec Socar pour une modernisation complète,

Maixent Raoul Ominga lors de l'interview DR marquant sa première mise à niveau majeure depuis 1982. Des investissements importants ont également été réalisés pour améliorer les compétences de notre main-d'œuvre afin de soutenir ces initiatives », a-t-il confié. Ensuite, Maixent Raoul Ominga a expliqué les principaux éléments du plan directeur amélioré du

gaz et comment la SNPC prévoit de l'exploiter. Ce plan directeur du gaz est un document complet qu'ils ont élaboré en collaboration avec Wood Mackenzie pour créer un cadre structuré dans l'optique de monétiser le gaz en République du Congo. Malgré les réglementations existantes visant à interdire le torchage du gaz, de nombreux partenaires ont continué cette pratique. Ce plan directeur établit une feuille de route claire pour capitaliser sur les ressources gazières de la République du Congo, en mettant en avant le gaz comme une opportunité économique importante qui peut diversifier notre base de revenus au-delà du simple pétrole. En outre, le plan permettra à la République du Congo de s'engager en toute confiance avec des acteurs avancés du secteur, telle la Guinée équatoriale, qui a déjà créé des sociétés nationales distinctes de pétrole et de gaz. Le plan directeur est actuellement achevé à 99 % et devrait être officiellement promulgué dans les prochains jours.

Marie Alfred Ngoma

SECTEUR PRIVÉ

La RSE, un levier important pour la réputation des entreprises

Plusieurs entreprises congolaises ont participé au forum sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la durabilité au sein des entreprises et banques congolaises le 6 décembre. Cette rencontre a été une occasion pour les participants de comprendre les enjeux et l'importance des RSE dans l'amélioration des entreprises.

Le forum qui a été organisé par le cabinet Afrique RSE Congo et le label Doing good in africa (DGIA), en partenariat avec l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Uni-Congo) et le magazine Dirigeantes, leadership au féminin, avait pour but de valoriser et promouvoir les entreprises congolaises exemplaires en matière de RSE et de durabilité ; partager les résultats du baromètre sur la durabilité des entreprises congolaises et africaines ; présenter la valeur ajoutée du Label DGIA pour les entreprises congolaises.

Dans son mot de circonstance, Michel Djombo, président d'UniCongo, a relevé l'importance pour les entreprises congolaises de s'approprier la RSE. En effet, la RSE est plus que jamais au cœur des préoccupations des entreprises modernes. Dans un monde en pleine mutation, marqué par des défis économiques, sociaux et environnementaux de plus en plus complexes, il est impératif que les entreprises congolaises assument pleinement leur rôle d'acteurs responsables. « La RSE n'est pas qu'une obligation morale; elle est aussi un levier puissant pour renforcer la compétitivité, améliorer la réputation des entreprises et bâtir des sociétés plus justes et plus durables », a-t-il indiqué.

Au cours de cette rencontre, il s'est agi entre autres de sensibiliser les parties prenantes de l'écosystème congolais à l'importance de la RSE et

de la durabilité des entreprises; à la mise en place d'une plateforme de réflexion et d'action sur la RSE et la durabilité ; à promouvoir les entreprises congolaises qui contribuent à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à analyser les politiques, rapports et pratiques de RSE, de gouvernance et de féminisation des postes de décision des entreprises congolaises.

Cette journée a été d'une grande importance pour les participants autour d'une panoplie de temps d'échanges, de partage d'expériences, de questions-réponses, de recommandations mais aussi de découvertes, notamment à travers un exposé présentant les résultats du baromètre sur la durabilité des entreprises congolaises et africaines. « Le travail que nous avons fait aujourd'hui c'est de présenter ce baromètre qui montre les tendances de la RSE au Congo. Nous avons pu constater qu'il y a des entreprises qui se démarquent, mais également une demande de la part de celles qui sont peu formées sur la question de la durabilité de la RSE. Il va donc falloir les former et les sensibiliser. C'est un appel que nous lançons au gouvernement, aux entreprises ainsi qu'aux acteurs de la société civile », a précisé Bel Lauretta Tene, associée et directrice générale d'Afrique RSE Congo.

Pour lier l'utile à l'agréable, des panélistes se sont également exprimés



Les représentants des entreprises primées/Adiac

sur différents thèmes, à savoir les entreprises congolaises face aux exigences nationales et internationales de RSE et de durabilité : Risques, opportunités et bonnes pratiques et les enjeux RSE, ESG et de durabilité pour les banques congolaises et bonnes pratiques. Le but étant de montrer l'intérêt, les opportunités et défis pour ces entreprises à s'engager dans la mise en place d'une activité socialement et environnementalement responsable, interpeller d'autres entreprises à comprendre ses enjeux et les engager.

Adhérer au Label DGIA

Michel Djombo a indiqué que ce label que propose d'introduire African RSE au Congo avec l'appui du patro-

nat a déjà été adopté dans plusieurs pays du continent et incarne une vision ambitieuse et pragmatique, celle de promouvoir des pratiques responsables et adaptées aux réalités africaines. « En tant que patronat congolais, nous sommes convaincus que ce label peut devenir un véritable standard pour valoriser les entreprises qui s'engagent activement dans la RSE. Il est essentiel que les entreprises qui respectent leurs parties prenantes, qui innovent pour réduire leur empreinte écologique et qui investissent dans les communautés soient reconnues non seulement pour leur impact positif, mais aussi pour leur exemplarité », a-t-il lancé.

Saisissant l'occasion, le président d'UniCongo a fait savoir que, cette année, une nouvelle loi sur l'environnement a été adoptée, marquant une étape majeure dans la régulation des activités économiques au Congo. Elle sera suivie par des décrets d'application qui imposeront des exigences strictes aux entreprises. Pour lui, il est donc judicieux que les entreprises congolaises anticipent ces évolutions réglementaires en adoptant la RSE de manière proactive. Au terme de ce forum, plusieurs entreprises, notamment la Mucodec, la Banque postale, le PAM, TotalEnergies ont reçu des prix pour leur bonne exemplarité en matière de RSE et de Durabilité.

Gloria Imelda Lossele

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Congo a encore du chemin à faire

Le cercle de réflexion "Thinktank Carrefour" a organisé, le 6 décembre, à Brazzaville sa 29e session des "Vendredis Carrefour". A cet effet, les participants venus de plusieurs pays d'Afrique ont débattu de la problématique de la transition énergétique en Afrique. Faisant le point du processus au Congo, il ressort que le pays, bien qu'il dispose de beaucoup d'atouts, doit mouiller le maillot pour atteindre l'objectif.

La 29e session des "Vendredis de Carrefour" s'est tenue sur le thème « L'Afrique face aux enjeux de la transition énergétique ». De nombreux participants venus, entre autres, du Sénégal, de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Congo pays hôte, ont débattu de la mise en œuvre de la transition énergétique en Afrique entendue comme le passage de l'énergie fossile à l'énergie renouvelable. Dans le fond, il en est res-

sorti qu'en Afrique, le potentiel y est mais le continent peine à atteindre ce noble objectif par manque de financement, d'autant plus que ce passage nécessite des financements conséquents. Développant le sous-thème « Le Congo et la transition énergétique », les experts ont fait l'état des lieux de la production et de la distribution de l'énergie en République du Congo et rappelé les défis que le pays doit relever pour y parvenir. Il en découle que le pays re-

gorge d'indéniables atouts naturels qui peuvent lui permettre de bien assurer cette transition avec réussite.

Ces experts ont reconnu que le Congo est en bonne voie, étant donné que plus de 70% de son énergie est produite par le gaz naturel à partir de Pointe-Noire, une matière très peu polluante à travers le monde.

Mais, selon eux, certes le pays affiche sa volonté d'atteindre l'objectif mais doit encore redoubler d'enga-

gement pour y parvenir, en mobilisant de gros investissements dans la production des énergies renouvelables à travers les panneaux solaires et les éoliennes. Le but étant de limiter la pollution très nocive à l'environnement, qui détruit la couche d'ozone et favorise le réchauffement climatique. « La transition énergétique se définit comme le fait de quitter l'énergie fossile qui émet des gaz nocifs qui détruisent l'atmosphère, pour migrer

vers les énergies renouvelables, propres et décarbonnées. Si nous ne réussissons pas la transition énergétique, nous sommes voués à la mort. En Afrique, plus de 600 millions de personnes n'ont pas accès à l'énergie, ce qui est inacceptable au 21e siècle. Nous devons donc éradiquer la pauvreté énergétique », a souligné Bruno Jean Richard Itoua qui a présidé les assises.

Firmin Oyé

AFFAIRE HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOLISIE

Des prévenus devant la barre

Cinq personnes accusées de détournement des fonds à l'hôpital général de Dolisie, dans le département du Niari, ont comparu devant la Cour criminelle le 5 décembre à Brazzaville. Hormis elles, la justice reproche également pour les mêmes faits un responsable de l'hôpital de Loandjili à Pointe-Noire.



Des accusés devant la barrePhotos Vox Tv la loi. Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense ont relevé l'absence de Fred Makita dans la salle d'audience, cité dans ce dossier comme principal témoin des faits. « Au-delà d'être témoin, M. Fred Makita est un acteur capital et principal. Donc, si ce témoin des faits est absent, nous nous sentons désarmés, et nous craignons que la Cour vive le même sentiment. Cette question fondamentale doit être résolue car la défense a besoin de lui pour mieux orienter le débat », a souligné l'un des avocats de la défense, Me Thomas Nzolani cité par VOX TV.

F.O.

L'audience criminelle a été dirigée par le président de la Cour d'appel de Brazzaville, Jean Ngombo. Six accusés étaient à la barre pour répondre des faits de détournement de fonds publics et d'abus de fonction mis à leur charge. Il s'agit du directeur général de l'hôpital général de Dolisie, de l'ancien gestionnaire de crédit de ce centre hospitalier, du directeur économique et financier, des conseillers techniques et à la documentation du ministre de la Santé et de la Population ainsi que l'administrateur des SAF de cet hôpital. Ces présumés détournateurs des deniers publics avaient été présentés au procureur de la Ré-

publique, André Gakala Oko, en juillet dernier après leur interpellation par des services de sécurité et de répression, à la suite d'un dossier économique qui les incriminait d'entretenir un réseau mafieux de détournement des crédits alloués à l'hôpital général de Dolisie. A la barre, il y avait aussi un responsable de l'hôpital de Loandjili à Pointe-Noire. Comme les autres, il est aussi accusé des mêmes faits. Le procès ouvert à leur rencontre devant la défense des accusés se poursuit afin d'établir leur innocence ou leur responsabilité pénale de manière à ce qu'ils répondent de leur crime économique conformément à

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Les jeunes se dotent d'une application de dénonciation

La couche juvénile de l'arrondissement 7, Mfilou, a désormais un espace de dénonciation de toutes formes de violences pour briser le silence dans la société.

L'espace est une application mobile gratuite dénommée « zonza/loba », en français « parle ». L'application a été conçue en français, lingala et en kituba pour lutter contre les violences faites aux femmes et enfants. Elle a été présentée, le 6 décembre, à Brazzaville par l'ONG Azur développement. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux différentes formes de violences basées sur le genre, aux manifestations ainsi que leurs conséquences. L'espace « zonza/loba » est disponible sur Google Play store uniquement pour les Android. Il permet à la couche juvénile de dénoncer et d'alerter la police ou leurs proches en quelques secondes en cas de violences. L'application s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du développement des subventions de l'Association pour le progrès des communications obtenues par l'ONG Azur développement.

A entendre les organisateurs, l'espace « zonza/loba » s'inscrit dans la démarche visant à répondre de manière innovante aux attentes croissantes sur la sensibilisation des violences basées sur le genre, de dénoncer toutes formes de violences et d'orienter les victimes de violences vers les services de prise en charge. Les participants ont été éduqués sur le fonctionnement et l'utilisation de l'application zonza/loba à travers une présentation Power Point et une projection vidéo par l'animatrice principale du guichet unique d'assistance aux femmes et filles victimes de violence, Nganongo Paunelie. L'oratrice a souligné l'importance des guichets uniques en vue d'une prise en charge des victimes de violences : violences sexuelles, physiques, psychologiques, économiques et bien d'autres. L'assistant au projet de l'organisation, Azur développement, Emmanuel Nkounkou, a, de son côté, axé sa communication sur la démonstration des fonctionnalités et l'utilisation de l'application, notamment télécharger et installer l'application, découvrir le contenu de l'application, comment faire une alerte, comment dénoncer un cas de violence, comment demander un accompagnement. Serge Bossatou, un des responsables du bureau du quartier Kibouendé à Mfilou, a promis sensibiliser à son tour les jeunes au phénomène. « C'est triste de voir les femmes être victimes de toutes formes de violences. La création de cette application permettra aux jeunes de dénoncer les auteurs de ces actes qui n'honorent pas la société », a-t-il promis.

En rappel, l'application mobile gratuite « zonza/loba » vient après celle mise à la disposition des productrices agricoles dénommée « Sumba na bilanga » pour la commercialisation de leurs produits agricoles vers l'acheteur dans un délai raisonnable. L'espace met en valeur les activités des productrices, transformatrices, commerçantes, grossistes, restauratrices, vendeurs de matériel agricole ainsi que des semences.

Lydie Gisèle Oko

16 JOURS D'ACTIVISME

Un pas de plus vers une école sans violence

Brazzaville, 3 décembre 2024 – Les cours de deux établissements scolaires brazzavillois ont été le théâtre d'une prise de conscience. L'association Zaba, en partenariat avec la Fondation MTN Congo, a organisé une journée de sensibilisation contre les violences scolaires, dans le cadre des 16 jours d'activisme, la campagne mondiale contre les violences basées sur le genre. Reportage.

Des échanges francs et sincères

Ambiance électrique au lycée Thomas Sankara B. Des centaines de lycéens, souvent réticents à exprimer leurs ressentis, brisent le silence. Les témoignages se succèdent, révélant un quotidien marqué par le harcèlement, les insultes et les agressions. Le débat entre élèves s'anime à l'issue de leur sensibilisation aux différentes formes de violences en milieu scolaire. «La violence n'est pas une solution», affirme Marrioulaud, une élève de première. «Quand on me parle mal, je me sens blessée», confiait Ruth, sa camarade de classe. Fils, en terminale, avoue : «J'ai du mal à contenir ma colère, ça finit souvent en bagarre.» Ces récits poignants mettent en lumière l'ampleur du problème et la nécessité d'agir. Il est urgent de favoriser une meilleure communication et un plus grand respect entre les élèves, afin de créer un environnement scolaire plus sûr et plus bienveillant.

Briser le silence pour un avenir meilleur



Maman Credo, directrice de l'association Zaba, souligne l'importance de parler ouvertement des violences pour mieux les combattre. Briser le silence pour libérer la parole ! «L'école est le lieu où se construit l'avenir de notre pays. Il est donc essentiel d'y instaurer un climat de respect et de bienveillance», déclare-t-elle. Les échanges révèlent également des contextes familiaux

ayant un impact direct sur le bien-être des élèves, soulignant l'importance d'une prise en charge globale.

Un partenariat fructueux

En soutenant cette initiative, la Fondation MTN réaffirme son engagement en faveur de l'éducation et du bien-être des jeunes. «Les enfants sont les meilleurs ambassadeurs pour

promouvoir des valeurs positives. «En les écoutant et en les accompagnant, nous construisons un avenir meilleur». «Nous souhaitons par ailleurs pérenniser ce type d'actions.», souligne Claudia Dossou de la Fondation MTN.

Des graines semées pour l'avenir

La journée s'est poursuivie au collège Bernadette Bayonne, où des centaines d'élèves ont participé avec enthousiasme aux activités proposées. Ces actions de sensibilisation sont essentielles pour lutter contre un fléau qui touche de nombreux jeunes. En donnant la parole aux élèves et en les encourageant à exprimer leurs ressentis, les organisateurs espèrent contribuer à créer un environnement scolaire plus sûr et plus respectueux.



CEEAC

Jocelyne Milandou Kanza à la tête du Réfemac

L'actuelle vice-présidente de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, Jocelyne Marie-Berthe Milandou Kanza, a été nommée présidente nationale du Comité de pilotage du Réseau des femmes médiatrices de l'Afrique centrale (Réfemac-Congo).

« Il a plu à la commission promotion du genre, développement humain et social de la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale) de me désigner en qualité de présidente du comité de pilotage du Réfemac-Congo », a indiqué Jocelyne Marie-Berthe Milandou Kanza, à l'issue de la deuxième assemblée générale du Réseau tenue du 26 au 27 novembre à Malabo en Guinée équatoriale sur le thème « La promotion du leadership féminin en matière de prévention des conflits et de la médiation ».

L'objectif de cette deuxième assemblée générale du Réseau des femmes médiatrices de la CEEAC vise à accélérer l'opérationnalisation du réseau dans les Etats membres à travers la structuration des antennes nationales. En tant que mécanisme subsidiaire du groupe des sages de la CEEAC, pilier pour la diplomatie préventive et la prévention des conflits de la CEEAC, le Réfemac



Jocelyne Milandou posant avec le président de la commission de la CEEAC, Gilberto da Piedade Verissimo/Adiac

mac a été mis en place pour promouvoir la complémentarité et la participation significative des femmes à la prévention et à la médiation des conflits, y compris

les processus de dialogue communautaires et actions humanitaires. Pour Jocelyne Milandou, « les femmes doivent être leaders de la médiation et contribuer de

manière active à la prévention, à la résolution des conflits et à la construction d'une paix durable conformément à la résolution 1325 des Nations unies ». Elle a été choisie en raison de l'implication de son organisation, l'association des femmes juristes du Congo qu'elle dirige, dans les questions de paix et de sécurité ainsi que dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

« Des 2012, en effet, l'association des femmes juristes du Congo sensibilise à la résolution 1325 des Nations unies et a tiré la sonnette d'alarme dès 2007-2008 sur la question des violences faites aux femmes », a-t-elle précisé.

En effet, la création des antennes nationales complétera les efforts de prévention des conflits, de diplomatie préventive et de médiation des gouvernements et des organismes/mécanismes intergouvernementaux par une participation significative des femmes dans les domaines de paix et

sécurité. « Mon lieu de travail est le Congo. Bien que j'occupe plusieurs fonctions, tout est question d'organisation. Il s'agit bien souvent des mêmes thématiques à l'Unesco et au Réfemac, autonomisation des femmes, maintien de la paix, préservation des conflits, lutte contre les violences faites aux femmes, intelligence artificielle et autres. Mon secret, c'est la soif de justice sociale et d'égalité de genre », a précisé Jocelyne Milandou.

Rappelons que Jocelyne Marie-Berthe Milandou Kanza est vice-présidente de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, présidente de l'Association des femmes juristes du Congo. Récemment, en septembre, elle a été nommée à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture pour représenter la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques.

Yvette Reine Boro

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Clôture de la célébration de la 13^e journée africaine

Débutées le 18 novembre dernier, les festivités relatives à la célébration de cette journée se sont achevées le 24 du même mois sur le thème : « La formation à la conduite des véhicules automobiles, gage d'une sécurité routière ». La cérémonie a été patronnée par, Jean Pascal Koumba, secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire accompagné d'Yvon Claize Babountana, directeur départemental des transports terrestres de Pointe-Noire.

S'exprimant à l'occasion de cette rencontre, le directeur départemental des transports terrestres de Pointe-Noire a rappelé que cette mémorable journée a été instituée par les gouvernements africains en 2011 à la suite de la recrudescence des accidents de la circulation routière qui représentent la deuxième cause de mortalité chez les jeunes selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette journée, poursuit-il, est l'occasion de dresser le bilan de la

sécurité routière dans le département de Pointe-Noire et de s'ouvrir aussi sur les perspectives à venir en matière de sécurité afin de réduire la fréquence des accidents liés à la circulation routière.

« A titre d'illustration, la commune de Pointe-Noire a enregistré au cours de ces trois derniers trimestres de l'année en cours 678 accidents occasionnant 14 décès, sans compter les dégâts matériels, les blessés légers et graves. Ainsi comparativement aux trois derniers trimestres de l'an-



née 2023, qui ont enregistré 770 accidents, occasionnant 12 décès, nous pouvons constater

une baisse du nombre d'accidents en 2024, mais les efforts restent à consentir. Il est donc impérieux que les acteurs publics et privés de la chaîne de transport fassent preuve de responsabilité en vue de rendre plus sûres les routes pontonégrines », a-t-il déclaré.

L'orateur a en outre énuméré quelques causes responsables des accidents routiers dans le département de Pointe-Noire, notamment la non maîtrise du code de route, le non-respect des consignes de sécurité, la défaillance mécanique des véhicules et autres.

Pour sa part, clôturant les travaux de cette rencontre, le secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire a signifié que si la route

occasionne de nombreuses morts et des blessés, c'est parce que les usagers de cette dernière ne communiquent pas avec elle, parce que la route n'est pas muette, elle parle à travers les différents panneaux de signalisations et des marquages au sol.

Dégageant l'intérêt de cette journée, Bienvenu Mabilia, président de la Fédération syndicale des ouvriers de transport et activités connexes de l'Afrique centrale (FESYOTAC) en n'a profité pour lancer un appel à l'ensemble des usagers de la route du département de Pointe-Noire afin d'observer une fois de plus le code de la route et les consignes de sécurité pour diminuer le nombre des accidents de la route.



AFRIQUE DÉFENSE

Les pays qui abritent toujours l'armée française

Plus de soixante ans après les indépendances africaines, la France a conservé une influence militaire sur son précarré.

Héritée de l'ère coloniale, cette présence s'est manifestée à travers des bases militaires, des accords de défense et une coopération stratégique. Paris, souvent qualifiée de « gendarme de l'Afrique », a maintenu un rôle central dans les affaires sécuritaires du continent. Cette stratégie, largement critiquée pour son caractère néocolonial, a permis à la France de préserver ses intérêts économiques et géopolitiques. Aujourd'hui, cette influence est mise à mal par des bouleversements politiques et par la montée en puissance d'acteurs étrangers qui redéfinissent l'équilibre des forces sur le continent.

A la quête d'autonomie

Des pays historiquement proches de la France, comme le Sénégal et le Tchad, viennent d'afficher officiellement leur volonté de prendre leurs distances sur le plan militaire. Le pré-

sident sénégalais Bassirou Diomaye Faye a annoncé la fermeture des bases militaires françaises, marquant une rupture historique dans les relations bilatérales. De son côté, le gouvernement tchadien a mis un terme aux accords de défense qui le liaient à Paris. Des décisions traduisent une volonté croissante de ces nations de reconquérir leur souveraineté militaire, tout en affirmant leur indépendance face à une tutelle jugée encombrante. Ce tournant témoigne de l'érosion progressive de l'influence militaire française en Afrique et redéfinit les contours des partenariats sécuritaires.

Le cas singulier de Djibouti et les autres points d'ancrage

Malgré ce vent de changement, Djibouti, situé vers l'océan Indien, reste un pilier essentiel pour la présence militaire française sur le continent. Avec environ 1

500 soldats stationnés dans ce pays stratégique de la Corne de l'Afrique, la France maintient une base opérationnelle clé qui lui permet de surveiller des zones sensibles (mer Rouge, golfe d'Aden). La Côte d'Ivoire, accueille environ 600 militaires français sur son territoire. Ce pays, qui abrite le poste de commandement des forces françaises en Afrique de l'Ouest, joue un rôle central dans les opérations logistiques et sécuritaires de Paris. Le Gabon conserve également une présence militaire française significative avec près de 350 soldats stationnés. Ces trois nations représentent aujourd'hui les principaux points d'ancrage de l'armée française en Afrique, alors que Paris s'efforce de sa stratégie militaire.

Le recul de la France au Sahel

Le retrait des forces françaises du Mali, du Burkina

Faso et du Niger incarne la fin d'une époque. Ces pays, autrefois au cœur de la lutte antiterroriste menée par la France, ont progressivement coupé les ponts avec leur ancien partenaire militaire. L'opération Barkhane, qui mobilisait jusqu'à 2400 soldats pour combattre les groupes djihadistes, a été officiellement terminée en 2022. Parallèlement, la force spéciale Sabre, déployée au Burkina Faso, a également été démantelée. Ces retraits marquent un tournant historique dans les relations franco-africaines et imposent à Paris de réinventer sa politique de défense en Afrique.

Une concurrence étrangère croissante

Le recul de la France au Sahel s'inscrit dans un contexte où de nouvelles puissances renforcent leur influence en Afrique. Des acteurs comme la Russie, via le groupe Wagner ou Africa Corps, la Chine ou

la Turquie, par le biais de partenariats économiques et militaires, gagnent du terrain. Ces changements redéfinissent l'équilibre géopolitique du continent, autrefois dominé par l'hégémonie française. Pour la France, la reconquête de sa légitimité passe désormais par des partenariats égaux et une approche respectueuse des aspirations africaines.

Un avenir incertain pour la présence militaire française

La présence de l'armée française en Afrique est à un tournant décisif. Alors que des pays clés revendiquent leur autonomie et que de nouveaux acteurs s'imposent, la France doit repenser sa stratégie. L'enjeu est double : préserver ses intérêts stratégiques tout en respectant les aspirations de souveraineté des États africains.

Noël Ndong

AFRIQUE/ETATS-UNIS

Joe Biden annonce 1 milliard de dollars d'aide humanitaire

En visite d'Etat en Angola, le président américain a annoncé un effort supplémentaire pour « les Africains déplacés par des sécheresses historiques ».

Le président américain, Joe Biden, a annoncé, au cours d'un discours à Luanda, « une nouvelle aide humanitaire de plus d'un milliard de dollars pour les Africains déplacés par des sécheresses historiques ». L'Agence américaine pour le développement international (Usaid) a indiqué qu'il s'agissait d'une « aide supplémentaire pour répondre à l'insécurité alimentaire et aux autres besoins urgents des réfugiés, des personnes déplacées » dans trente et un pays du continent. Le financement comprend environ 823 millions de dollars de l'Usaid et 186 millions du département d'Etat. L'Afrique est la région « où le pourcentage de la population souffrant de la faim est le plus élevé », peut-on lire dans un communiqué de l'Usaid. Des conflits armés, phénomènes

météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles expliquent cette situation. Cette annonce d'aide « démontre une nouvelle fois notre engagement ferme aux côtés de nos partenaires africains » pour « relever le défi de l'insécurité alimentaire », précise le texte, qui appelle d'autres donateurs à se montrer généreux. En 2024, les Etats-Unis ont fourni près de 6,6 milliards de dollars d'aide humanitaire en Afrique subsaharienne, mais il faut rassembler plus de fonds « pour répondre aux besoins critiques et croissants », rappelle l'Usaid.

Joe Biden, premier président américain à se rendre en Angola, a visité le port de Lobito, pour y évoquer le « corridor de Lobito », gigantesque axe ferroviaire et commercial censé, à terme, traverser le continent d'Est

en Ouest. « C'est une révolution », a-t-il affirmé à propos de l'investissement emblématique de son mandat en Afrique. Il a annoncé 600 millions de dollars supplémentaires pour le projet, lors d'une table ronde avec des dirigeants d'Angola, de Zambie, de RDC et de Tanzanie, autant de pays concernés par ce projet. Le « Couloir de Lobito », projet soutenu aussi par les Européens, doit permettre de réduire le temps de transport de minerais entre la RDC ou la Zambie et la côte, passant ainsi de 45 jours aujourd'hui par la route à 40 à 50 heures par train. Ce grand projet d'infrastructure vise à affirmer les ambitions de Washington face à la Chine sur le continent, à quelques semaines de l'investiture de son successeur, Donald Trump, le 20 janvier 2025.

N.Nd.

CAMEROUN

EJN Negri sélectionnée pour les travaux de remplacement des défenses d'accostage

Le Port autonome de Douala (PAD) a sélectionné la société française Entreprise Jean Negri et Fils (EJN Negri) pour réaliser les travaux de remplacement des défenses d'accostage cylindriques sur les quais 1 à 13 dudit port.

Selon un communiqué rendu public par le PAD, EJN Negri a été retenue à l'émission de l'appel d'offres international lancé le 24 septembre 2024. Les défenses d'accostage cylindriques sont des matériels placés sur les bords de quai pour éviter les chocs et destructions des coques des navires.

D'après l'autorité portuaire de Douala, les travaux dont la durée d'exécution est prévue pour 12 mois seront financés à hauteur de 2,3 milliards de FCFA par le budget du PAD 2024 et suivant.

Ces travaux permettront aux navires d'accoster en sécurité sans endommager leurs coques. Ce n'est pas la première fois qu'EJN Negri réalise des travaux au port de Douala. Spécialisée dans l'aménagement des quais de commerce et autres chantiers navals, l'entreprise française a notamment construit en 2023 un nouveau quai polyvalent pour un montant de 10,2 milliards de FCFA.

N.Nd.

AFRICA INVESTMENT FORUM 2024

La BAD signe plusieurs accords

En marge du Forum pour l'investissement en Afrique qui s'est tenu du 4 au 6 décembre à Rabat au Maroc sur le thème « Tirer parti des partenariats innovants pour passer à l'échelle supérieure », la Banque africaine de développement (BAD) a signé plusieurs accords avec une multitude de partenaires en vue d'accélérer la transformation économique du continent.

La BAD et Bank of Africa SA ont signé un accord de partage de risques de 50 millions d'euros pour soutenir le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et stimuler le commerce africain. Cet accord offre à Bank of Africa SA les moyens de soutenir les banques locales du continent en leur permettant d'augmenter leurs lignes de financement et de confirmation auprès de leurs correspondants étrangers.

Le partenariat vise à générer près de 200 millions d'euros d'échanges commerciaux en faveur des PME opérant dans une vingtaine de pays africains, en particulier dans les États en transition. Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'industrie pharmaceutique, de l'automobile, du transport et des télécommunications sont concernées. « Nous travaillerons à renforcer l'inclusion financière des PME actives dans le commerce extérieur; en leur offrant les moyens de déployer tout leur potentiel à plus vaste échelle. C'est avec cette ambition partagée que nous engageons ce premier partenariat avec Bank of Africa SA, un partenaire de premier plan », a souligné le directeur du département du développement du secteur financier de la BAD, Ahmed Rashad Attout.

Pour sa part, le directeur général exécutif de Bank of Africa SA chargé du Maroc & CIB, Khalid Nasr, a indiqué : « Nous sommes ravis de concrétiser ce nouveau partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement, une étape clé dans notre engagement à promouvoir le commerce extérieur africain. Cet accord de partage de risques va offrir de nouvelles perspectives de croissance aux PME

africaines. Cette collaboration renforcera leur positionnement Côte d'Ivoire, le Kenya, le Maroc, le



Photo souvenir de la BAD et ses partenaires/DR

avec la BAD permettra de dynamiser l'économie africaine et de favoriser une croissance durable et inclusive sur le continent ».

La BAD et la Sace

La Sace, groupe financier et assurantiel italien spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et du système économique national, et le Groupe de la Banque africaine de développement ont signé un accord visant à fournir une protection de crédit pour favoriser l'investissement en Afrique dans le cadre du « Plan Mattei ». Les deux parties, représentées par Michal Ron, directrice des affaires internationales de Sace et la vice-présidente des finances et directrice financière de la BAD, Hassatou N'Sele, toutes deux signataires, ont prévu une série d'initiatives conjointes pour soutenir la mise en œuvre du « Plan Mattei » « L'Afrique représente un marché à grand potentiel pour nos entreprises, et notre collaboration dans le cadre du « Plan Mattei »

dans des secteurs clés pour le développement du continent. Nous identifions de nouvelles opportunités commerciales où Sace peut faire la différence grâce à la stratégie Push, un instrument financier qui, à travers des garanties, relie les acheteurs africains aux PME italiennes, en les impliquant dans des projets stratégiques liés aux infrastructures, à l'agroalimentaire, à la santé, l'énergie et l'éducation : des secteurs prioritaires où le Made in Italy, avec le soutien de Sace, peut apporter une contribution significative », a déclaré Michal Ron.

Les secteurs prioritaires du « Plan Mattei » ne sont autres que l'éducation, la formation, l'agriculture, l'agro-industrie, la santé, l'énergie, l'eau, les infrastructures y compris celles de l'économie numérique. Tous les pays membres régionaux de la BAD seront éligibles, même si dans un premier temps la priorité est donnée aux pays comme l'Algérie, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, la

Mozambique et la Tunisie.

Pour sa part, Hassatou N'Sele a souligné que l'Afrique offre une multitude d'opportunités avec un risque réel inférieur à la perception, en particulier dans des secteurs clés tels que l'éducation, l'agroalimentaire, la santé, l'énergie et les infrastructures. « La BAD s'engage à approfondir ses partenariats avec des institutions comme la Sace afin d'élargir les solutions de financement et de réduction des risques pour les projets critiques à travers l'Afrique. Grâce à des collaborations telles que le « Plan Mattei », en partenariat avec Sace, nous visons à débloquer ces opportunités et à garantir que le vaste potentiel de l'Afrique soit pleinement réalisé », a-t-elle assuré.

La BEI engage 80 millions de dollars

La Banque européenne d'investissement débloque une enveloppe de 80 millions de dollars dans le cadre de « Pembari Remgro Infrastruc-

ture Fund II » pour des infrastructures résilientes et créatrices d'emplois en Afrique. Cet investissement financera des actifs dans les domaines des énergies renouvelables, du numérique et des transports qui contribuent à l'action en faveur du climat, à la durabilité environnementale et au progrès économique et social local. Le fonds s'inscrit dans la stratégie Global Gateway de l'Union européenne visant à répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'infrastructures. Le fonds devrait créer 1400 emplois à temps plein et se concentrera sur des projets qui favorisent une croissance inclusive. « Cet investissement est le plus important de la BEI dans un fonds africain. Il reflète notre engagement envers l'Afrique. Le renforcement de tels partenariats est essentiel pour bâtir un avenir durable », a déclaré le vice-président de la BEI, Ambroise Fayolle. De son côté, le PDG de PRIFII, Herc van Wyk, s'est dit satisfait d'accueillir la BEI en tant que partenaire d'investissement. « Nous nous réjouissons à la perspective d'un partenariat à long terme pour répondre aux besoins en infrastructures en Afrique », a-t-il indiqué.

En dehors des structures susmentionnées, plusieurs autres, multilatérales africaines et d'ailleurs, ont signé des accords au cours du Forum pour l'investissement en Afrique. Comme l'indique le thème dudit Forum : « Tirer parti des partenariats innovants pour passer à l'échelle supérieure », ces accords devraient être des modèles de coopération réussis en faveur de la transformation économique du continent.

Rominique Makaya

TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

Dr Akinwumi Adesina : « L'Afrique n'a pas de temps à perdre »

Lors de la conférence de presse ayant précédé l'ouverture officielle des Journées transactionnelles 2024 du Forum pour l'investissement en Afrique, qui se sont tenues à Rabat, au Maroc, du 4 au 6 décembre, le président de la Banque africaine de développement (BAD), le Dr Akinwumi Adesina, a évoqué la nécessité pour le continent de gagner en temps dans le processus de sa transformation économique.

Face aux défis de développement et au retard accusé dans divers domaines, l'Afrique doit appuyer sur l'accélérateur pour sa transformation. Faire progresser les projets à fort impact, accélérer la conclusion des transactions ; consolider le Fonds d'accélération des infrastructures en Afrique ont été des maîtres-mots du président de la BAD, en conférence de presse. « Je suis pleinement convaincu que le développement accéléré de l'Afrique nécessite une plus grande mobilisation de capitaux privés », a-t-il indiqué. Une conférence de presse que le

Dr Akinwumi Adesina a co-animée avec les membres fondateurs du Forum pour l'investissement en Afrique et quelques partenaires qui sont disposés à jouer leur partition, notamment dans la mobilisation des capitaux privés, en vue d'accélérer la transformation économique de l'Afrique.

Ils ont dit

Vice-président de Afreximbank Haytham El Maayergi : « Notre agenda du commerce interafricain intègre la vision de la Zone de libre-échange continentale africaine. Nous allons travailler ensemble pour baisser les

risques et amener davantage de partenaires, notamment du secteur industriel ».

Boitumelo Mosako, présidente de la Banque de développement d'Afrique australe : « Dans un environnement complexe, nous avons besoin d'une plateforme comme Africa Investment Forum pour aller de l'avant en répondant aux besoins en investissement de notre continent ». Le président de la Société internationale islamique de financement du commerce, Hani Salem Sonbol : « Nous sommes disposés à travailler aux côtés de la Banque africaine de dévelop-

pement. Il est en effet question d'augmenter d'un cran nos investissements, de financer des projets importants pour l'avenir du continent et explorer le potentiel. »

Le président d'Africa 50, Alain Ebobissé : « Nous œuvrons à rassembler les investisseurs au plan régional, continental et international. Nous les appelons d'ailleurs à saisir les opportunités que présente l'Afrique pour la création de la valeur dans le continent ».

Vice-président de la Banque européenne d'investissement, Ambroise Fayolle : « On peut déve-

lopper les projets énergétiques dont l'Afrique a besoin, faire émerger l'esprit d'entreprise, aider à attirer les investisseurs et intéresser les entrepreneurs ».

A dire vrai, l'accélération de la transformation économique de l'Afrique pour laquelle la BAD et ses partenaires s'investissent, en voulant mobiliser davantage des capitaux privés et gagner en temps, est telle que le continent est obligé d'innover à tous les niveaux et enrichir continuellement son capital qui a grand rôle à jouer dans le processus de développement.

R.M.

JOURNÉE MONDIALE DU CHANT CHORAL

La 17^e édition célébrée à Brazzaville

Co-organisée par la Maison russe et la Fédération des chorales du Congo, la commémoration en avance de la Journée mondiale du chant choral a eu lieu le 6 décembre à Brazzaville. Quatre chorales de la capitale ont sublimé cette soirée en déployant leurs talents au rythme des répertoires riches et variés.

La Journée mondiale du chant choral est célébrée tous les ans depuis 1990, le deuxième dimanche de décembre. Ce qui en fait un événement à date variable au cours duquel des groupes chorales du monde entier se réunissent pour faire ce qu'ils savent le mieux : chanter ! C'est aussi l'occasion pour les chorales d'utiliser leur don musical pour prôner les valeurs de solidarité, de paix et de compréhension. C'est dans ce même contexte que la célébration de la 17^e édition à Brazzaville tournait autour du vivre-ensemble, la concorde, l'amitié et l'amour. « *Aujourd'hui, on fête la Journée mondiale du chant choral. Et il faut dire que c'est une grande tradition que cette cérémonie soit organisée à la Maison russe. C'est une tradition que j'ai trouvée quand je suis arrivée ici. Et on poursuit cette tradition que je pense qui va vivre pendant longtemps comme les relations d'amitié Russie-Congo qui totalisent cette année 60 ans* », a souhaité Maria Fakhruddinova, directrice de la Maison russe.

En marge de la Journée internationale du chant choral 2024, quatre groupes ont rivalisé d'ardeur et de créativité pour le grand plaisir audi-

tif et visuel des spectateurs. Le premier à faire sensation était « Chœur le destin », créé il y a environ un an mais dont le talent a captivé le public à travers l'interprétation du célèbre hit « Congo » de Jacques Loubelo suivi de trois autres morceaux de leur répertoire. La soirée a continué son périple avec le groupe « Kimaka voice » tout aussi brillant que le précédent et qui a eu le plaisir d'interpréter « La paix au monde » en français, « Awimba we » en français et zulu, « Amoyo mwe » et enfin « Burudika » en swahili.

Le troisième groupe au programme était « Universal singers ». Avec une touche de fraîcheur et une maîtrise aiguë des notes vocales, ce collectif a fait voyager l'assistance au rythme de Dies irae en latin, Dikukele bao en zulu, Les yeux noirs en français et enfin Africa en lingala. « *Le deuxième chant est une prière de remerciement à Dieu et une demande de protection pour les jours à venir. Les yeux noirs, c'est une composition russe, une façon de rendre hommage à cet espace qui nous a accueillis. Et il y a Africa qui est un chant d'unité, de paix. C'est pour nous une façon de dire qu'on devrait se tenir*



Le passage sur scène de « Universal singers » à la Maison Russe dans le cadre de la Journée internationale du chant chorale Adiac

dans la main pour rendre l'avenir meilleur », a expliqué Jetroh Ouakatoulou, maestro du chœur Universal singers.

La célébration de la 17^e édition de la Journée mondiale du chant choral s'est terminée en apothéose avec « La chorale des dirigeants » de l'Eglise Kimbanguiste, lauréat 2024 du concours « Le Congo a du chœur ». Leur talent remarquable n'a pas laissé indifférent le public qui

s'est extasié devant la mélodie tantôt hypnotisante tantôt dansante. Pour l'abbé Clotaire Maniongui, secrétaire général de la Fédération des chorales du Congo, cette célébration a permis une fois de plus de montrer que la famille du chant choral contribue à travers la musique à briser les barrières artificielles créées par les différences politiques, religieuses, raciales ou idéologiques qui séparent les humains. « *La Fé-*

dération des chorales par le président Ghislain Pambou témoigne toute sa gratitude à la Maison russe, particulièrement à sa directrice Mme Maria qui a daigné répondre favorablement à notre sollicitation. Ensuite, à tous les chorales membres de la Fédération pour leur implication multiforme et, surtout, à la réussite de cette journée », a-t-il ajouté.

Merveille Jessica Atipo

ACTION HUMANITAIRE

Des kits scolaires distribués aux écoliers vivant avec handicap

L'ONG italienne Communauté promotion et développement (CPS) et le Groupement des intellectuels et ouvriers du Congo (Gihac) ont offert, récemment à Brazzaville, de kits scolaires aux élèves vivant avec handicap dans les arrondissements Makélékélé et Ouenzé afin d'améliorer leurs conditions d'apprentissage.

Ce don fait partie du projet intitulé « Une approche inclusive du handicap » et couplé à la commémoration de la Journée mondiale des droits des personnes vivant avec handicap 2024, célébrée sur le thème « Amplifier le leadership des personnes handicapées pour un avenir inclusif durable ». Au total, 120 élèves handicapés ont reçu les kits scolaires au cours de cette cérémonie. Cette action humanitaire est financée par l'Union européenne (UE) à hauteur de deux cent vingt-deux millions de francs CFA.

Les délégués du Gihac et l'ONG CPS ont encouragé les élèves vivant avec handicap à parfaire leur cursus scolaire. Cette donation s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir l'inclusion sociale et éducative des enfants en situation de handicap. En effet, l'approche inclusive est une approche qui se fonde sur la réponse aux besoins et l'adaptation aux capacités de chacun. Et cela change tout : dans la vie en groupe, dans le train par exemple, il ne s'agit pas de laisser chacun faire du bruit comme il l'entend.

L'inclusion du handicap, par conséquent, a pour but de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées pour veiller



Remise d'un kit scolaire par la déléguée de l'UE Adiac

à ce qu'elles participent pleinement à l'action humanitaire. Il s'agit d'inclure les personnes handicapées dans les activités quotidiennes et les encourager à jouer des rôles similaires à ceux de leurs pairs valides. La coordinatrice du projet « Une approche inclusive du handicap », Ermelinda Onda, a rappelé pour la cir-

constance l'importance de garantir à tous les enfants, sans distinction, un accès équitable à l'éducation. « *Cette journée a une signification particulière, car nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des personnes vivant avec handicap. Cette occasion nous rappelle l'importance de notre*

engagement collectif à garantir à toutes les personnes en situation de handicap les mêmes opportunités, la même dignité et le même respect que tout autre membre de la société », a-t-elle indiqué.

Les délégués du Gihac et l'ONG CPS ont rappelé que ces kits scolaires, composés de fournitures essentielles, visent à alléger le fardeau financier des familles et à encourager la scolarisation des enfants handicapés, souvent confrontés à de multiples obstacles dans leur parcours éducatif.

La mise en œuvre du projet « Une approche inclusive du handicap » en faveur des écoliers vivant avec handicap témoigne l'efficacité du partenariat entre une organisation locale et un collaborateur international. Actuellement, l'ONG CPS et Gihac se positionnent comme leader dans la promotion des droits des personnes handicapées au Congo, en multipliant les actions concrètes pour leur autonomisation. « *L'UE entretient avec la République du Congo des relations de coopération solides et durables fondées sur des valeurs partagées, notamment la promotion du respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances. Ce projet, financé*

par l'UE à la somme de deux cent vingt-deux millions de francs CFA, est une parfaite illustration », a indiqué Anne Marchal, ambassadrice de l'UE au Congo Brazzaville, ajoutant qu'« en soutenant ce projet, l'Union européenne souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap en leur offrant les mêmes opportunités que tous les autres citoyens, l'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental, et nous devons veiller à ce que toutes les personnes, sans exception, puissent en bénéficier ». Pour sa part, l'animatrice du Gihac, Virginie Bouanga, a exhorté les enfants handicapés en ces termes : « *Le leadership n'est pas une fatalité, notre mission est de vous soutenir et de vous éduquer. Soyez focaliser sur vos études pour réussir votre vie, car le meilleur c'est demain. Ne regardez pas votre handicap, rien ne vous est impossible car, moi qui vous parle, j'ai été comme vous il y a de cela plusieurs années, mais aujourd'hui je me retrouve en face de vous pour vous encourager et vous dire que votre volonté détermine votre devenir* ».

Fortuné Ibara

BEAUTÉ

Rogea Mizelle élue miss Pause café 2024

Élégante, intelligente, belle et inspirante, Rogea Mizelle s'est imposée devant vingt candidates en remportant la couronne de miss Pause café 2024, le 30 novembre dernier à Brazzaville.

Vingt candidates se sont affrontées le week-end dernier dans la salle de fête du Radisson Blu hôtel à Brazzaville, en vue de couronner la miss Pause café 2024. Entre-coupée d'animations musicales et humoristiques proposées par Davy Kassa et Roblin Président, cette soirée était l'occasion de jauger non seulement la beauté congolaise, mais surtout le quotient intellectuel de la gent féminine locale. « Notre action va dans le sens du discours du président de la République, chef de l'État, en 2023, qui a placé l'année 2024 sous le signe de la jeunesse. Cela nous conforte dans la mission que nous nous étions donnée il y a quatre ans, à savoir faire émerger la jeunesse. Ceci à travers un concours qui ne s'arrête pas qu'au physique, mais s'intéresse aussi à l'intellect. En effet, nous incitons les candidats à présenter un projet innovant dans le domaine de leur choix, que ce soit l'entrepreneuriat, l'humanitaire ou le social. Je profite d'ailleurs de cette tribune pour rendre un vibrant hommage à nos autorités, partenaires et amis du concours, qui se reconnaissent dans cette noble cause qu'est la formation de la jeune femme congolaise intrépide », a déclaré Alain Andely, responsable de l'agence B2B



communication et promoteur de Miss Pause café.

La 4e édition de ce concours de beauté a été rythmée par différents moments, entre autres la rétrospective du mandat de la miss Pause café 2023 Arielle Francia Ndinga à travers diverses activités à Brazzaville et un voyage à Dubaï et une séquence vidéo de ce que sont devenues quelques miss et dauphines des précédentes éditions du concours Miss Pause café. Pour la plupart, cette initiative leur a permis de sortir de leur zone de confort et de se

La miss et ses deux dauphines posant avec le promoteur du concours et l'un des partenaires DR découvrir des passions qui aujourd'hui se sont transformées en véritables professions.

La compétition en soi a démarré par un premier défilé des miss en tenue traditionnelle essentiellement du raphia et du pagne avec des corbeilles au dos au rythme des musiques du terroir. S'en est suivi un deuxième passage en tenue de soirée puis la présentation des projets portant notamment sur le numérique, le cosmétique, la formation, les soins corporels et capillaires, les services de communication, la gastronomie

congolaise, la couture, etc. Puis une séance de question-réponse face au jury pour les cinq finalistes.

Au terme des différentes phases de cette compétition de beauté, la jeune fille de 18 ans basée à Pointe-Noire et fraîchement bachelière, Rogea Mizelle, a été sacrée miss Pause café 2024 suivie de Christy Kayeth, première dauphine et de Christie Okoko, deuxième dauphine.

Comme récompense, la miss bénéficie d'un chèque de 1 000 000 FCFA octroyé par B2B communi-

cation, initiatrice de l'événement, ainsi qu'une couverture santé d'une année à la clinique Securex, une bourse d'études d'une année et des prestations capillaires gratuites durant tout son mandat. À cela s'ajoute un accompagnement d'un an par le Figa pour impulser son projet et une subvention de 2 000 000 FCFA pour la mise en œuvre de son projet portant sur la création d'une entreprise de produits capillaires naturels pour magnifier les cheveux afro et célébrer la femme noire. « La beauté des femmes se trouve dans les cheveux. Nos cheveux naturels nous rendent plus confiants et nous permettent de nous assumer, notamment en tant que femmes noires. Aussi, être arrivée en finale jusqu'à remporter la couronne me fait énormément plaisir. J'ai fourni beaucoup d'efforts et je n'ai rien lâché. J'ai participé à ce concours pour rendre fière ma mère, et cela me fait plaisir d'avoir gagné », a déclaré la miss.

Par ailleurs, la miss et ses deux dauphines recevront également une enveloppe de 100 000 FCFA chacune. Et à toutes les vingt candidates ayant participé à ce stade de la compétition, il est promis une réalisation de leurs projets.

Gloria Imelda Lossele

AFRIQUE- FRANCE

Cérémonie de remise des Prix Franco-Fil 2024

La Conférence permanente des chambres consulaires et organisations intermédiaires africaines et francophones - CPCCAF - lance la troisième édition du Prix Franco-Fil. Didier Mavouenzela, en tant que vice-président de la CPCCAF, participera à cette cérémonie.

Mercredi 11 décembre prochain, en duplex de Paris (France), Cotonou (Bénin), Pointe-Noire (Congo), Antananarivo (Madagascar), Fès (Maroc), les jeunes entrepreneurs francophones et francophiles seront à l'honneur avec la cérémonie de remise du Prix Franco-fil 2024 qui récompensera ceux dont les réalisations sont à la fois innovantes et responsables.

Il s'agit d'une récompense initiée depuis 2019 par la CPC-CAF et la Société d'encouragement qui a lieu tous les deux ans à Paris et dont l'objectif est de féliciter de jeunes entrepreneurs francophones et francophiles particulièrement innovants et responsables. Les Prix Franco-fil Afrique-

France sont organisés dans les pays africains du champ de la Conférence permanente des chambres consulaires, selon le principe qu'un pays soit sélectionné pour chacune des quatre zones géographiques africaines de l'institution.

Il est également destiné à valoriser l'initiative entrepreneuriale et l'innovation contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et à renforcer les liens de coopération et des partenariats (ODD n°17) dans l'espace économique francophone et francophile à travers le monde. Dédié au développement d'un entrepreneuriat francophone et francophile respectueux des valeurs sociétales et environnementales, les deux organisations ont pour vocation



de contribuer au développement de la «Francophonie économique» par la synergie entre acteurs publics et privés des

espaces francophones et francophiles.

Pour l'édition 2024, les pays sélectionnés sont le Bénin, le

Congo, Madagascar et le Maroc. Deux prix seront décernés par pays, à savoir le Prix Franco-Fil Afrique-France 2024 de l'Entrepreneur (tous secteurs confondus) et celui du «Coup de cœur Franco-Fille Afrique 2024» destiné à encourager l'entrepreneuriat féminin. Chaque lauréat recevra une récompense de 1000 €. Les organisateurs de ce genre d'événements en présentiel et en ligne expliquent que ceux-ci sont organisés dans le cadre du programme Franco-fil afin de donner des pistes de réflexion aux entrepreneurs dans leur domaine de spécialisation, et ainsi leur permettre de dialoguer avec de grands témoins sur ces sujets.

Marie Alfred Ngoma

LITTÉRATURE

Virginia Ngolo Awé présente « L'ennemi n'est jamais loin »

La cérémonie de présentation et dédicace officielle de cet essai de cent-dix pages, paru aux éditions + en 2024, a eu lieu le 2 décembre à la Maison russe de Brazzaville en présence d'un parterre d'hommes de lettres.

Subdivisé en huit chapitres, « *L'ennemi n'est jamais loin* » est un véritable chef-d'œuvre dans lequel son auteure, Virginia Ngolo Awé, appelle à la prudence et à la vigilance. « Cet essai est un appel à la prudence, à la méfiance et surtout à la vigilance. Le livre dont il est question est une réflexion sur les relations humaines qui sont bonnes au départ et qui tournent mal par la suite au point que même les grandes familles d'aujourd'hui pourront devenir les pires ennemies de demain. La vie nous le montre tous les jours que ce soit une amitié au sein du couple, dans la famille, dans le quartier, dans le monde professionnel, à l'école, même en politique », a expliqué l'auteure.

Dans sa critique, Blaise Ambeto a loué le dynamisme de l'auteure. « *L'essai de Virginia Ngolo Awé s'adonne à une réflexion* », a-t-il déclaré.

Pour sa part, l'éditeur, écrivain et critique littéraire, Ramsès Bongolo, s'est attelé sur la catégorisation des ennemis, la connaissance profonde de l'ennemi, le développement



Virginia Ngolo Awé dédicant son livre. DR

de la capacité de détection d'un ennemi pour porter sa critique sur cet essai. Le critique estime que, loin d'être une simple étude, ce livre est le fruit d'une expérience, d'une analyse profonde de l'adversité,

de l'inimitié, de la rancœur, de l'amertume, des décisions plus ou moins cruelles que l'homme est capable de prendre quand il est en quête d'une ascension sociale, d'un poste, d'une augmentation salariale, mais aussi

quand ses intérêts sentimentaux, familiaux ou son héritage est menacé. « *Le manque ou le besoin engendre la jalousie, la jalousie engendre la haine. Une personne est considérée comme menaçante ou comme notre ennemi dès lors qu'elle piétine nos plates-bandes* », dit Ramsès Bongolo.

La sournoiserie de l'ennemi

Le critique souligne également que la préservation d'un intérêt ou la conquête d'un intérêt engendre l'inimitié. C'est donc à juste titre que Virginia Ngolo Awé dit que l'ennemi n'est jamais loin. « *Contrairement à l'adversaire qui manifeste publiquement son adversité, l'ennemi est sournois. Il est celui qui, comme l'illustre parfaitement la première de couverture, vous fait une accolade avec un couteau dans le dos. L'ennemi c'est celui qui vous caresse dans le sens du poil pour mieux vous frapper. C'est un illusionniste, une araignée qui vous tend un piège. C'est une personne qui tisse patiemment sa toile pour mieux vous y prendre* », a indiqué Ramsès Bongolo.

Pour Winner Franck Palmers, écrivaine et critique littéraire, « *L'ennemi n'est jamais loin* » est un essai qui mérite d'être lu pour sa capacité à provoquer la réflexion sur les dynamiques sociales et politiques qui alimentent l'hostilité. Il offre une analyse précieuse et pertinente des défis auxquels les sociétés de la planète bleue sont confrontées. L'inimitié peut être un mal nécessaire. Si généralement elle est source de la rétrogradation, elle peut aussi ouvrir la voie de l'essor. Winner Franck Palmers estime que l'auteure utilise des exemples concrets pour illustrer son point de vue, ce qui rend la lecture à la fois instructive et engageante. Ce livre, ajoute-t-elle, atteste qu'une femme africaine peut excellemment mener un essai de façon objective, pertinente et attrayante.

Notons que Virginia Ngolo Awé a publié en sept ans cinq ouvrages : « *Le pouvoir des femmes* » ; « *Une robe pour deux* » ; « *Une pierre précieuse sur l'île de Virginie* » ; « *Le silence de la tombe* » et « *L'ennemi n'est jamais loin* ».

Bruno Zéphirin Okokana

ANNONCE DE RECRUTEMENT

Une société de la place recrute pour son siège à Brazzaville les profils selon les détails ci après:

•POSTE: CONTROLEUR DE GESTION

Lieu : Brazzaville

Type de contrat : CDI

Compétence:

- avoir une solide formation comptable et financière
- avoir une bonne maîtrise des outils informatiques;
- avoir le sens de l'organisation et rigueur;
- Avoir un talent de négociation;
- Avoir des qualités relationnelles;
- Esprit de synthèse;
- Etre autonome.

Expérience:

- Avoir 3 à 5 ans d'expérience professionnelle

Diplôme:

- avoir un BAC+5 en Audit et Contrôle de Gestion;
- Formation de niveau Bac +2/3: BTS, Licence en comptabilité-Gestion, gestion Comptable et financière

•POSTE: RESPONSABLE SECURITE SYS-**TEME INFORMATIQUE**

Lieu : Brazzaville

Type de contrat : CDI

Compétence:

- Avoir une connaissance sur ITIL, COBIT;
- Avoir une bonne connaissance sur le corps Banking, sur les système de Moyen de paiement;
- Avoir une connaissance sur le système d'exploitation clients et serveurs.

Expérience:

- Avoir une expérience de 5 ans dans la banque;

Diplôme:

- Avoir un BAC+5 dans les domaines suivants:
 - Informatique;
 - Administration système et Réseau
 - Génie logiciel
 - Télécom ou Gestion à l'informatique

•POSTE: CHARGE DU RECOUVREMENT

Lieu : Brazzaville

Type de contrat : CDI

Compétence:

- Bonne connaissance du droit communautaire OHADA;

- Connaissance de la réglementation bancaire;
- Compétence en négociation;
- Bonne aptitude rédactionnelle et bonne expression orale
- Bonne connaissance du pack office.

Diplôme:

Avoir un BAC +4/5 en droit privé ou un diplôme équivalent.

Expérience:

Avoir au moins trois (3) ans d'expérience en milieu bancaire ou en cabinet d'huissier de justice.

NB: Les candidatures sont à envoyer uniquement par voix électronique à l'adresse suivante: recrutement.talent@bscabank.com
Le dernier délai de dépôt de candidature est fixé au 14/12/2024 à 23h59.



POINTE-NOIRE / KOUILOU

Construction et réhabilitation des écoles en vue

Le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, a échangé avec le directeur général de la Société management organisationnel, Yvon Bourge Bassadi, sur les projets de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou.



Le ministre et les membres de la délégation de la société engagée dans la réhabilitation /DR

« La nature des provisions dépendra des projets du ministère qui existent déjà. Une fois que nous serons saisis de ces projets, nous allons les évaluer ensemble afin de les réaliser », a expliqué Yvon Bourge Bassadi au sortir de l'entrevue avec le ministre Jean

Luc Mouthou. Il convient de préciser que la Société management organisationnel a un contrat d'assistance technique et de conseil avec la société pétrolière Ammat Global Ressources qui opère sur les champs pétroliers de Zatchi et Loango. C'est, en réalité, cette

structure pétrolière qui déblocquera les ressources nécessaires à la concrétisation des projets qui seront retenus. Il s'agit d'un engagement relatif à sa responsabilité sociétale dans le domaine de l'éducation.

Rominique Makaya

26° CAN SENIORS DAMES DE HANDBALL

Le Congo termine à la 6^e place

Les Diables rouges seniors dames se sont inclinées le 6 décembre 28-30 devant les Léopards de la République démocratique du Congo dans un match de classement comptant pour la 5^e et 6^e place au classement général.

Les Congolaises concèdent leur troisième défaite dans la compétition après celle contre l'Egypte, le 27 novembre, et celle contre la Tunisie le 4 décembre.

Comme lors des deux précédentes défaites, les Diables rouges menées à la pause (15-16) n'ont pas su trouver la bonne formule pour changer la donne. Les Congolaises terminent la 26^e Coupe d'Afrique des nations à la 6^e place derrière la RDC (5^e). Elles doivent cette place grâce à leur victoire sur le Cameroun (19-17), leur cinquième en huit rencontres. Avant de s'incliner en quart de finale, les Diables rouges avaient tour à tour battu le Kenya (37-20), l'Algérie (24-17), le Cap-Vert (25-21) et le Sénégal (25-17).

Le Congo n'est pas à sa place tout simplement parce que les conditions dans lesquelles les Diables rouges ont préparé cette compétition ont eu raison des ambitions affichées : qualification pour la Coupe du monde 2025, la troisième d'affilée après 2021 et 2023 et la médaille convoitée. C'est donc l'Angola, l'Egypte, le Sénégal et la Tunisie qui ont validé leur présence en Allemagne et les Pays-Bas, l'année prochaine.

James Golden Eloué

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO (PANC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° CG-051-PANC-SC23

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ DES ÉTUDES TECHNIQUES POUR LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES D'ARROSAGE DANS LES PÉPINIÈRES DE LA SANGHA ET DE LA LIKOUALA

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF), gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources sera utilisée pour le paiement des prestations d'un consultant individuel chargé des études techniques pour la mise en place de systèmes d'arrosage dans 8 pépinières situées dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

2. Les services du consultant incluent : a). Évaluation des sites pour identifier les contraintes techniques et environnementales ; b). Analyse des sources d'eau disponibles et définition des spécifications requises ; c). Conception de systèmes d'arrosage adaptés aux caractéristiques spécifiques de chaque pépinière ; d). Préparation d'un Avant-Projet Sommaire (APS) incluant un dossier de consultation des entreprises (DCE) avec cahiers des charges techniques et bordereau quantitatif.

3. La durée de la mission est estimée à deux (2) mois.

4. Le consultant doit répondre aux critères suivants : a). Diplôme : Titulaire d'un BAC+5 en hydrologie, hydrogéologie, génie rural ou disciplines apparentées ; b). Expérience : Minimum 10 ans dans la conception et la mise en place de systèmes d'arrosage, de préférence dans des contextes similaires ; c). Connaissance locale : Familiarité avec les spécificités des départements de la Sangha et de la Likouala ; d). Langue : Maîtrise du français.

5. Le Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (édition de septembre 2023).

6. Les consultants intéressés doivent soumettre : a). Une lettre de manifestation d'intérêt ; b). Un CV détaillé et tout document attestant des qualifications et expériences pertinentes ; c). Toute référence de missions similaires.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par e-mail à panc-congo2022@gmail.com, et porter la mention « Étude des systèmes d'arrosage – PANC », au plus tard le 17 décembre 2024 à 16h00 (heure de Brazzaville).

8. Les Termes de Référence (TDR) détaillés peuvent être consultés ou obtenus à l'adresse suivante :

Unité de Coordination du Projet PANC

Camp Clairon, Case A2, Avenue Maréchal Lyautey, Brazzaville, République du Congo

Tél : +242 06 817 06 33 / +242 05 616 95 74

Fait à Brazzaville, le 03/12/2024

La Coordinatrice du PANC

FRANCE

Restaurée et embellie, la cathédrale Notre-Dame de Paris rouvre ses portes

L'Église catholique a pris possession de son édifice le samedi 7 décembre lors d'une cérémonie de réouverture en présence de plusieurs personnalités du monde entier. Le chef de l'État Denis Sassou-N'Gusso et son épouse étaient au premier rang de l'ordre protocolaire, accueillis chaleureusement au préalable par le Président Emmanuel Macron et son épouse Brigitte Macron

À l'entame de la cérémonie d'ouverture, tout Paris a entendu son signal. La plus grosse cloche de la cathédrale gothique, nommée le gros bourdon, a sonné en «fa dièse» samedi soir pour signaler le début de l'office religieux.

Une première après cinq ans d'un chantier considérable pour reconstruire l'édifice catholique suite à l'incendie du 15 avril 2019. Considérée comme l'une des plus belles d'Europe, la cloche pèse 13 tonnes, dont 500 kilos pour son battant.

Quelques instants plus tard, à 19h20 précisément, l'archevêque de Paris Laurent Ulrich a symboliquement fait ouvrir les portes sur lesquelles il a donné neuf coups de crosse, officialisant la renaissance de ce chef-d'œuvre gothique du XIIe siècle. «Notre-Dame, ouvre tes portes», a-t-il lancé.

Notre-Dame où ont pris place près d'une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement, dont le Président Denis Sassou-N'Gusso à proximité du nouvel élu des États-Unis Donald Trump, des têtes couronnées, mais aussi le milliardaire



Elon Musk, ainsi que de nombreux donateurs ayant participé au financement du chantier de Notre-Dame.

Le Président français Emmanuel Macron a exprimé la «*gratitude de la Nation française à l'égard de tous ceux qui ont sauvé, aidé et rebâti Notre-Dame de Paris*», ainsi qu'à «tous ceux qui sont présents au moment où nous nous apprêtons à la rendre aux catho-

liques, à Paris, à la France et au monde entier». Un énorme «*MERCI*» a également été projeté sur la façade ouest de la cathédrale en leur honneur.

Par la suite, au son du grand orgue de la cathédrale Notre-Dame de Paris, la première cérémonie, chargée d'émotion, et la beauté retrouvée de l'édifice forçant l'admiration, s'est déroulée avec des hommages nourris aux héros du

chantier et un discours présidentiel, auxquels se sont mêlés prières et un message du Pape.

Pour la partie liturgique, place a été faite au réveil de l'orgue, honorant une tradition en rapport avec la restauration, générant inévitablement une émotion palpable parmi les invités. «*Orgue, instrument sacré, célèbre Jésus notre Seigneur*», a chanté Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Pa-

ris. Et d'adresser des invocations à l'orgue à huit reprises. Pour toute réponse, les quatre organistes se sont alors relayés en improvisant des airs, chacun jouant à sa façon pour montrer l'intensité et l'étendue des palettes infinies de l'orgue. Cet orgue, miraculé des flammes du 15 avril 2019, le plus grand de France, haut de 13 mètres et vieux de trois siècles, n'avait pas été directement atteint par les flammes mais ses quelques 8.000 tuyaux, encrassés par des poussières de plomb, avaient dû être démontés et soigneusement nettoyés. Depuis plusieurs mois, des artisans procédaient à son accordage et à sa ré-harmonisation.

Cette première journée de réouverture s'est terminée par un concert, mettant en présence de nombreux artistes tels que Vianney, Clara Luciani, Angélique Kidjo ou encore l'Orchestre philharmonique de Radio France.

Après cette cérémonie chargée de symboles, le lendemain dimanche 08 décembre a fait suite à une série de messes avec autant de convives.

Marie Alfred Ngoma

EN IMAGES

Participation du Président Denis Sassou-N'Gusso à la cérémonie d'ouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Accueillis par le couple présidentiel français, le Président de la République Denis Sassou-N'Gusso et son épouse ont eu des contacts avec, entre autres, Donald Trump. Séquence de belles images.

Il est établi qu'en matière de diplomatie, les postures des hommes d'État traduisent parfois le non-dit et permettent aux observateurs politiques d'en décoder le message subliminal à travers certains gestes entre personnalités politiques, traduisant, tantôt de la froideur, ou de la chaleur des

relations entre leurs États respectifs. En l'occurrence, la réception d'Emmanuel Macron et Brigitte Macron témoigne de la bonne tenue de relations amicales entre la République du Congo et la France.

Denis Sassou-N'Gusso et Donald Trump ont échangé une poignée de

main pacifique sous les flashes des photographes soucieux d'immortaliser cet instant cordial.

Dans le même esprit, à la fin de la cérémonie, Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris, a salué chaleureusement le chef d'État congolais.

M.A.N.



Poignée de main entre Denis Sassou-N'Gusso et Donald Trump

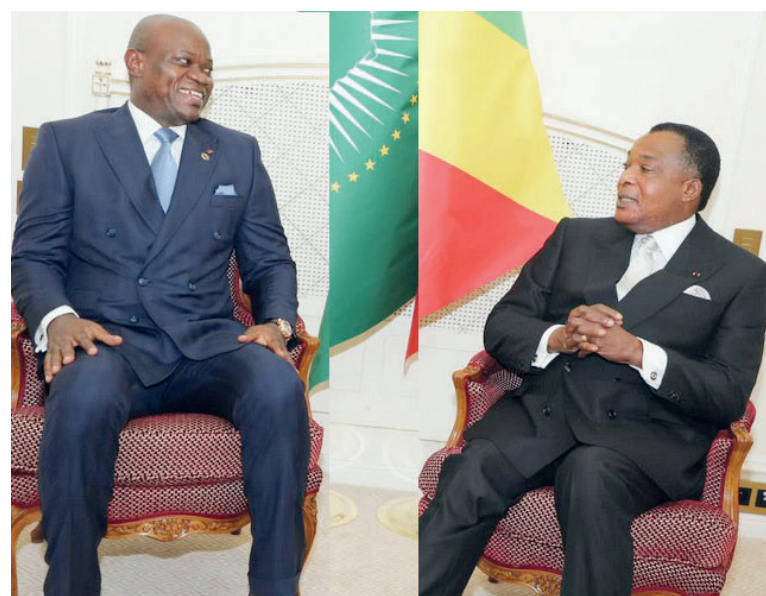
Les deux couples présidentiels République du Congo et France DR



Archevêque de Paris à la fin de la cérémonie DR

CONGO-GABON

Denis Sassou-N'Gusso et Brice Oligui Nguema s'entretiennent à Paris



Denis Sassou-N'Gusso à Paris avec le Général Brice Oligui Nguema (DR)

En marge de la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le Président de la République, Denis Sassou-N'Gusso, s'est entretenu samedi 7 décembre à Paris avec le Général Brice Oligui Nguema du Gabon

À l'ordre du jour, une visite d'État s'inscrivant dans le cadre de consultations bilatérales établies et entretenues entre les deux pays.

Le Général Brice Oligui Nguema était venu en mars en République du Congo, à l'occasion du 15^e anniversaire du décès d'Édith Lucie Bongo Ondimba, ancienne première dame du Gabon, une figure marquante de l'histoire gabonaise, décédée le 14 mars 2009.

M.A.N.